Année 1952. — N° 4. Le Numéro : 15 francs. 21 Mars 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952

Séance du 20 Mars 1952.

SOMMAIRE

Le problème des échanges extérieurs.

LE PROBLÈME DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

LE PROBLEME DES ECHANGES EXTERIEURS

(*Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même en application des articles 1er et 2 de sa loi organique du 20 mars 1951 et de l'article 27 de son règlement intérieur.*)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Maurice Byé.

(La situation actuelle de la France à l'égard de l'U. E. P.)

1° *L'évolution de la balance des payements avec l'étranger.*

Jadis, les revenus invisibles de la balance des comptes compensaient approximativement le déficit chronique de notre balance commerciale. Depuis la guerre, ces revenus se sont considérablement amenuisés et certains postes sont même devenus déficitaires, telle la balance des frets. Le portefeuille des avoirs français à l'étranger déjà amputé des trois cinquièmes au cours de la première guerre mondiale, a dû être liquidé au cours de la seconde, tandis que dans le même temps la France était amenée à contracter de lourdes dettes extérieures, de telle sorte qu'il lui est devenu impossible aujourd'hui d'équilibrer sa balance des payements si la balance commerciale est en déficit.

Or, la nécessité où s'est trouvée la France, pendant les années qui ont suivi la Libération du territoire, d'importer pour assurer son rééquipement et l'alimentation de sa population a accru le déficit de la balance des payements.

Pour couvrir ce déficit, la France a eu recours aux réserves d'or et de devises de la Banque de France et du fonds de stabilisation des changes, à la réquisition et au rapatriement obligatoire des avoirs privés en devises ou en valeurs étrangères, enfin et surtout à l'aide extérieure.

De 1945 à 1949, le concours du gouvernement des Etats-Unis a représenté 3.556 millions de dollars dont 1.437 sous forme de dons et 2.119 sous forme de crédits à long terme. Le concours de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a représenté 250 millions de dollars, celui du Fonds monétaire international 125 millions de dollars.

Au cours de cette période l'état de la balance commerciale s'est cependant constamment amélioré. Chaque année les exportations françaises vers l'étranger ont couvert une part plus importante des importations: 32 p. 100 en 1946, 43 p. 100 en 1947, 50 p. 100 en 1948, 67 p. 100 en 1949.

En 1950, pour la première fois depuis la guerre, la balance des payements s'est approchée de l'état d'équilibre. Elle fait apparaître un déficit limité de 238 millions de dollars contre 706 en 1949 et 737 en 1948. La balance commerciale marque un nouveau progrès: les exportations vers l'étranger représentent 87 p. 100 des importations.

Sans doute, ces résultats, tout au moins ceux du second trimestre tiennent-ils à une conjoncture commerciale favorable: l'accroissement de la demande mondiale, due aux incidences de la guerre de Corée. La France qui disposait de stocks et n'avait pas encore engagé de dépenses d'armement, n'a que faiblement

senti les effets de la hausse internationale des matières premières. En revanche, elle a profité de facilités exceptionnelles d'exportation: vente de matières premières dans la zone dollar, de produits fabriqués dans la zone sterling.

Ce bilan n'est satisfaisant qu'en apparence. « La décomposition de la balance des payements en 1950 par zones monétaires laisse apparaître, en effet, un important déficit à l'égard de la zone dollar, en partie masqué par l'excédent vis-à-vis des zones autres que celle du dollar. Peu considérable en valeur absolue (419 millions de dollars), ce déficit se révèle encore très grand en valeur relative si on le compare au volume total des payements courants dans cette zone, puisqu'il en représente encore 55 p. 100. » (1).

Néanmoins, du point de vue financier, cet essor commercial s'est traduit par un accroissement appréciable de nos réserves en or et en devises. Au début de l'année 1951, l'encaisse de la Banque de France représentait 547 millions de dollars et les réserves du fonds de stabilisation des changes, 360 millions de dollars. Dans le même temps, la France n'avait cessé d'avoir une situation favorable au sein de l'U. E. P. En décembre 1950 notre position cumulative créditrice était de 212 millions de dollars de compte; elle devait atteindre son maximum en mars 1951 avec un chiffre de 271 millions de dollars.

A partir d'avril 1951, la situation de nos comptes avec l'étranger tend à se dégrader.

2° *La situation générale à l'égard de l'Union européenne des payements.*

A l'U. E. P. notre solde cumulatif est passé de 239 millions de dollars au 30 avril à 225 au 31 mai; 195 au 30 juin; 166 au 31 juillet; 138 au 31 août; 88 au 30 septembre.

Ainsi au déficit structurel avec la zone dollar, s'ajoutait une crise de payements au sein de l'U. E. P. qui s'est traduite dès le mois d'avril par des versements d'or à l'Union.

Au sein de l'U. E. P., en effet, l'excédent ou le déficit comptable de chaque Etat membre font l'objet d'un règlement pratiqué soit sous la forme de prêts, soit sous celle de versements d'or.

La ventilation entre prêts et versements s'effectue conformément au tableau suivant:

MONTANT de l'excédent ou du déficit en pourcentage du quota.	DÉFICIT		EXCÉDENT	
	Prêts.	Versements.	Prêts.	Versements.
	p. 100.		p. 100.	
1re tranche de 20 p. 100.....	100	0	100	0
2e tranche de 20 p. 100.....	80	20	50	50
3e tranche de 20 p. 100.....	60	40	50	50
4e tranche de 20 p. 100.....	40	60	50	50
5e tranche de 20 p. 100.....	20	80	50	50

Le quota attribué à la France étant de 520 millions d'unités de compte, les tranches successives correspondent à 104, 208, 312, 416 et 520 millions d'unités de compte.

Pendant la période où elle a eu une position nette mensuelle créditrice, c'est-à-dire jusqu'à mars 1951, la France, dès qu'elle eut dépassé la première tranche de son quota a consenti chaque mois à l'union des prêts représentant 50 p. 100 de son excédent, les 50 p. 100 restants faisant l'objet de versements d'or de la part de l'Union. A la fin du mois de mars 1951, sa position cumulative comptable (270 millions) se décomposait en 187 millions de prêts et 83 millions de versements effectifs.

A partir d'avril 1951, au contraire, la France enregistre un déficit constant. Elle doit donc, conformément à l'article 11 des statuts de l'U. E. P. et jusqu'à ce que son déficit cumulatif ait atteint la deuxième tranche de son quota, régler ses soldes débiteurs mensuels, en restituant les versements qu'elle a reçus et en apurant ses prêts dans les mêmes proportions que celles dans lesquelles elle avait, précédemment, reçu les uns et consenti les autres.

(1) Inventaire de la situation financière, page 101.

C'est ainsi que d'avril à septembre, la France restitua les 83 millions d'unités de comptes qui lui avaient été versés antérieurement.

Parallèlement, la *situation de la balance dollar* s'aggravait. La nécessité de renouveler nos stocks, de faire face aux besoins créés par le développement de la production et de l'armement, devait amener la France à procéder à des achats considérables de matières premières, notamment dans la zone dollar. Or, le prix de ces matières premières a, dans l'ensemble, sensiblement plus augmenté que celui des produits que nous exportons, rendant ainsi nos importations particulièrement onéreuses. En outre, la hausse des prix français, plus importante que celle des prix étrangers, a joué comme une prime en faveur des importations de produits finis et comme un frein à l'égard de nos importations.

Il en est résulté, pour l'année 1951, par rapport à 1950, une augmentation en valeur de notre déficit et une diminution du pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.

Ces deux phénomènes, renversement de notre balance avec les pays membres de l'Union européenne des payements et aggravation de notre déficit vis-à-vis de la zone dollar, se sont conjugués pour entraîner une diminution des avoirs en or et en dollars du fonds de stabilisation des changes, dont les réserves sont passées de 315 millions de dollars au 30 avril à 274 millions de dollars au 30 juin; 272 millions de dollars au 31 juillet; 267 millions de dollars au 31 août; 246 millions de dollars au 30 septembre.

La cadence de leur diminution s'est accélérée à partir du mois d'octobre, aggravée d'ailleurs par la suspension du 1er juillet au 30 novembre de l'aide américaine, et l'apparition de facteurs d'ordre spéculatif.

Le vote tardif par le Congrès des Etats-Unis des crédits afférents à la quatrième année du plan Marshall nous a obligés à partir du mois de juillet à financer intégralement nos importations de produits dollars par des prélèvements sur nos propres ressources en dollars libres. Il convient à cet égard de préciser que la communication entre les dollars de l'aide américaine et ceux du fonds de stabilisation est à sens unique: si les premiers ne peuvent être confondus avec les seconds, nous sommes, en revanche, libres de puiser dans les réserves du fonds de stabilisation pour payer les importations américaines en dehors des programmes d'assistance financière. D'ou une nouvelle pression sur nos avoirs.

Enfin, le déficit normal résultant des échanges commerciaux se trouve grossi d'un déficit d'ordre spéculatif.

L'écart entre le déficit des payements et le déficit commercial est tel que, même compte tenu du retard que mettent parfois les opérations commerciales à s'inscrire dans les comptes il ne peut s'expliquer que par des manœuvres spéculatives: retard dans le rapatriement des devises, couvertures et payements anticipés, spéculation sur les devises touristiques.

Pendant le seul mois d'août, nous avons eu dans l'Union un déficit de 155 milliards d'unités de compte, de telle sorte que la France, encore créditrice de 88 millions au 30 septembre avait, au 31 octobre, un déficit cumulatif de 67 millions de dollards. Parallèlement, les réserves du fonds de stabilisation passaient de 246 à 108 millions de dollars.

Le Gouvernement est alors amené à prendre une série de mesures, visant surtout à faire échec à la spéculation:

Règlement des produits libérés postérieurement à leur livraison (cette mesure fut rapportée quelques semaines après sa mise en application);

Restrictions à la délivrance des devises et de la quantité de francs laissés à la disposition des touristes;

Resserrement du contrôle du crédit: relèvement du taux de l'escompte et réglementation plus stricte de ce qui concerne le plafond de réescompte et les planchers obligatoires de bons du Trésor.

Cependant, notre déficit au sein de l'Union européenne des payements a continué à s'accroître. Au 30 novembre, le déficit cumulatif de la France atteignait 115 millions de dollars, au 31 décembre 184 millions et au 31 janvier 287 millions.

Pour le mois de février, notre déficit a atteint 129 millions de dollars. L'octroi récent d'un prêt de 100 millions de dollars par l'U. E. P. a réduit ce déficit à 29 millions. A ce niveau, nous sommes tenus de verser en or ou dollars 60 p. 100 de notre déficit. Le versement que l'on pouvait craindre devoir être de 75 millions de dollars est ramené à 15 millions soit approximativement 14 tonnes d'or fin.

Rappelons que si cette aide ne nous avait pas été accordée, notre déficit cumulatif aurait été de 416 milliards; il aurait donc atteint la tranche des versements à 80 p. 100 et se serait dangereusement approché du plafond de 520 milliards au delà duquel nous devions soit nous retirer de l'Union, soit effectuer intégralement nos versements en or ou en dollars.

Or, les réserves du fonds de stabilisation qui, pendant le second semestre de l'année 1951, ont servi à payer nos achats dans la zone dollar, et à régler une partie de notre déficit au sein de l'Union européenne des payements, sont aujourd'hui inexistantes. Dans ces conditions, il ne peut être question d'effectuer désormais en or nos payements dans la zone européenne, sans envisager un prélèvement sur le stock d'or de la Banque de France. Celui-ci qui se monte à 486 tonnes peut-être légèrement accru par le retour d'une fraction de l'or spolié pendant la guerre. Cependant, diverses formules sont étudiées qui permettraient d'éviter de recourir à cette extrêmité.

En outre, les techniciens recherchent si certaines monnaies sud-américaines ne pourraient pas être acceptées en payement. Ce recours devrait évidemment recevoir l'approbation du comité de direction de l'Union européenne des payements. Il n'est d'ailleurs pas certain que les ressources qu'il dégagerait, jointes à celles dont dipose encore le fonds de stabilisation des changes, suffisent à rendre inutiles des prélèvements sur le stock d'or de l'institut d'émission.

En toute hypothèse, les palliatifs employés ne sauraient dissimuler l'extrême gravité de la situation et l'urgence d'une solution.

3° Situation générale de la balance commerciale.

A. — Etranger et outre-mer. — Le tableau suivant confronte les importations et exportations en valeurs de l'étranger et de l'outre-mer.

Commerce extérieur: étranger et outre-mer.

(En milliards de francs.)

	MOYENNE MENSUELLE			1951				1952
	1949	1950	1951	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	Janvier.
Importations:								
Etranger	57,14	66,04	106,03	89,39	111,32	108,32	115,09	125,04
U. F. O. M.	20,05	23,36	27,91	25,21	30,19	25,53	30,70	30,14
Ensemble	77,19	89,39	133,94	114,60	141,51	133,85	145,79	155,18
Exportations:								
Etranger	38,10	57,11	77,78	79,77	83,08	71,47	76,80	67,45
U. F. O. M.	27,23	32,25	45,46	39,31	43,70	46,47	53,35	52,15
Ensemble	65,33	89,39	123,24	119,08	126,78	116,94	130,15	119,62

Source: bulletin mensuel I. N. S. E. E., p. 18, février 1952.

Il montre que nous trouvons dans nos échanges commerciaux avec l'outre-mer une certaine compensation de la situation défavorable de nos échanges avec l'étranger.

Alors que, du quatrième trimestre 1950 au mois de janvier 1952, nos échanges avec l'étranger voyaient un léger excédent (+ 3,80 milliards de francs) se convertir en un lourd déficit (— 57,57), nos échanges avec l'outre-mer amélioraient légèrement leur excédent (de + 20,01 à + 22,01). Cette amélioration comportait un développement notable de nos exportations (41,31 à 52,15) alors que vis-à-vis de l'étranger, celles-ci régressaient (de 76,04 à 67,47).

Il y aura donc lieu de compter sur les échanges avec l'outre-mer comme recours éventuel de nature à atténuer (mais non à annuler) les conséquences de notre position vis-à-vis de l'étranger.

B. — Balance commerciale d'ensemble avec l'étranger. — La balance des services, qui représente environ 10 p. 100 de la balance des comptes, n'a joué qu'un rôle secondaire dans le déficit actuel des payements. En 1948, les éléments indivisibles ont représenté un solde de 101 millions de dollars sur un solde de payement courant de 1.700 millions de dollars, en 1949, 71 millions sur un solde de payement de 700 millions, en 1950, le solde des éléments invisibles n'étant que de 37 millions de dollars.

Sans doute, la dépréciation monétaire a-t-elle, d'une part, provoqué une diminution des rentrées, notamment au titre du tourisme, et, d'autre part, accusé le déficit de la balance des frets; néanmoins, l'influence des invisibles dans la conjoncture actuelle ne saurait être considérée comme déterminante.

La cause fondamentale du déficit de la balance des payements réside dans le déficit de la balance commerciale.

En valeur, les exportations sont passées de 1950 à 1951 de 690 à 933 milliards de francs, pendant que les importations passaient de 792 à 1.272 milliards. Ainsi, d'une année à l'autre, les exportations augmentaient en valeur de 35 p. 100, alors que les importations augmentaient de 61 p. 100. Alors qu'en 1950, la couverture, en valeur, des importations par les exportations était de 87 p. 100, elle n'était plus en 1951 que de 73 p. 100.

Le déficit de la balance avec l'étranger passait donc de 102 milliards en 1950 à 339 en 1951, soit approximativement 3 p. 100 du revenu national. On a vu qu'il s'aggravait au cours des derniers mois.

Calculées en tonnage, les exportations sont passées de 28.700 milliers de tonnes en 1950 à 33.400 milliers de tonnes en 1951. Dans le même temps, les importations passaient de 33.600 à 42.700 milliers de tonnes, soit, d'une année à l'autre, une augmentation de l'excédent des importations sur les exportations de 4.400 milliers de tonnes.

Cependant, ces évolutions, tant en tonnage qu'en valeur, ne rendent pas compte de deux éléments essentiels. La disparité de la valeur des produits sous des volumes identiques, conduit en effet à ne donner, par l'évaluation des échanges en tonnage, qu'une vue très partielle du problème. D'autre part, les fluctuations des prix, entre les deux années de référence, enlèvent aux chiffres exprimés en valeur, une grande partie de leur signification. Aussi, les indices pondérés du commerce extérieur publiés par l'I. N. S. E. E. et obtenus par référence à des prix fixes correspondant à une époque de base (1949), sont-ils plus valables.

Ces indices apparaissent dans le tableau ci-après (tableau 2).

TABLEAU 2

Indices du volume du commerce extérieur.

(Base 100 en 1949.)

	ANNÉE 1950				ANNÉE 1951											
	Indice trimestriel.				Indice mensuel.											
	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobre.	Nov.	Déc.
Importations (étranger) :																
Alimentation humaine	142	104	50	94	107	122	85	136	133	128	147	95	137	121	151	152
Matières premières et demi-produits	110	93	85	98	99	105	119	122	121	134	120	125	117	129	135	140
Produits fabriqués	111	168	136	145	138	124	99	121	138	149	173	145	151	153	168	188
Total des importations	114	105	88	104	105	110	113	124	125	138	132	124	125	132	142	149
Exportations (étranger) :																
Alimentation humaine	151	158	197	257	204	254	251	273	227	199	160	118	148	166	160	166
Matières premières et demi-produits	127	140	150	223	191	236	196	214	175	214	169	164	208	206	187	177
Produits fabriqués	119	117	109	145	128	152	143	160	146	152	144	123	124	140	122	125
Total des exportations	127	134	142	200	172	211	186	203	171	192	159	145	173	178	162	158

Le ralentissement des exportations et l'accroissement des importations en volume ont été aggravés, jusqu'au deuxième trimestre 1951, par la détérioration de notre taux des échanges avec l'étranger (terms of trade).

Le taux, qui était à 105 au 3e trimestre de 1949, tombe à 86 au 4e trimestre pour atteindre en moyenne 88 dans l'année 1951. Il n'est plus qu'à 76 en moyenne au 2e trimestre 1952.

Cette détérioration a tenu à deux causes: la dévaluation de 1949 qui — il est important de le souligner — se traduit comme toute dévaluation par une détérioration du taux des échanges: la hausse des prix des matières premières importées qui prolonge ici les résultats de la dévaluation.

Une certaine amélioration intervient à la fin de 1951. Le taux des échanges passant de 76 (2e trimestre) à 85 (4e trimestre).

Cette amélioration tient à l'arrêt de la hausse des matières premières importées (indice des valeurs moyennes à l'importation des matières premières passant de 161 à 147) et simultanément à la hausse du prix des matières premières et demi-produits exportés par nous.

Elle n'est satisfaisante qu'en apparence: car, d'une part, elle exprime l'alourdissement de nos prix; d'autre part, et surtout, elle traduit, dans nos importations, la part croissante prise par les matières premières et demi-produits dont la hausse a été la plus forte au détriment des produits fabriqués.

TABLEAU 3

Indices des valeurs moyennes et taux de l'échange (base 100 en 1949) intéressant l'étranger.

Source: I. N. S. E. E. Bul. Stat. — Février 1952, p. 45.

	1948	1950	TRIMESTRE 1951				1951 moyenne.
			I	II	III	IV	
Indice des valeurs moyennes à l'importation:							
Alimentation humaine	74	112	113	126	128	140	127
Matières premières et demi-produits	75	113	145	161	158	147	153
Produits fabriqués	59	114	129	135	135	130	132
Ensemble des importations	72	113	138	153	151	143	146
Indice des valeurs moyennes à l'exportation:							
Alimentation humaine	91	101	99	103	110	103	101
Matières premières et demi-produits	82	97	106	117	116	121	115
Produits fabriqués	81	107	115	119	128	129	123
Ensemble des exportations	83	100	108	116	119	121	116
Totaux de l'échange	115	88	78	76	79	85	79

4° La composition de nos importations.

Notre commerce extérieur ne s'est pas seulement modifié dans son volume, il s'est modifié aussi dans sa composition.

La tableau suivant (tableau 4) extrait de la statistique mensuelle du commerce extérieur, montre bien l'importance prise par certains échanges dans la détérioration de notre balance avec les pays étrangers.

Il donne, par secteurs de production, les principales marchandises importées durant l'année 1951.

TABLEAU 4

Importations.

RANG d'importance.	PRODUITS	VALEURS en 1951 (milliards).	VALEURS en 1950 (milliards).	POURCENTAGE PAR RAPPORT au total des importations. En 1951.	En 1950.
	Produits de l'agriculture dont:	199,7	127,0	15,7	16,0
8	Corps gras (graines et fruits oléagineux, graisses et huiles)	53,7	9,9	4,2	1,3
12	Céréales, produits de minoterie, malt, amidon, etc	27,6	22,3	2,2	2,8
13	Fruits, légumes (y compris les conserves) et pommes de terre	25,5	25,3	2,0	3,2
15	Produits laitiers et œufs	11,1	16,7	0,9	2,1
16	Viandes (y compris les conserves)	10,2	1,5	0,8	0,2
17	Sucres et sucreries	4,4	11,7	0,3	1,5
	Produits de l'industrie dont:	1.072,7	665,4	84,3	84,0
1	Produits pétroliers	171,2	110,5	13,5	14,0
2	Laine (matières premières)	110,7	67,4	8,7	8,5
3	Coton (matières premières)	100,6	76,6	7,9	9,7
4	Combustibles minéraux solides et produits de leur distillation	96,6	57,7	7,6	7,3
5	Machines et appareils	78,8	70,0	6,2	8,9
6	Pâtes, papiers et leurs applications	68,4	22,7	5,4	2,9
7	Métaux non ferreux (minerais, produits bruts et demi-finis)	53,8	32,0	4,2	4,0
9	Produits des industries chimiques et parachimiques	53,6	34,1	4,2	4,3
10	Caoutchouc et ouvrages	48,6	17,9	3,8	2,3
11	Cuirs, peaux, pelleteries et ouvrages, sauf les chaussures	30,1	20,4	2,4	2,6
14	Coton (filés et tissus)	24,3	23,4	1,9	3,0

Les accroissements les plus importants portent sur les corps gras et les viandes. Les importations de porcins (exprimées en quintaux) passent de 24 en 1949 à 36 en 1950 et 119,692 en 1951. Pour les bovins on remarque la même évolution: 1949, 12.024; 1950, 10.472 et 1951: 135.487. De même, la médiocre récolte de 1951 nous a-t-elle contraints à accroître nos importations de céréales qui sont passées de 22 à 27 milliards. Cependant, on observera que les pourcentages de l'ensemble des importations agricoles dans le total de nos importations ne représente que 15,7 p. 100 en 1951, contre 16 p. 100 en 1950. C'est donc plus spécialement dans le domaine des produits industriels qu'il convient de rechercher l'origine de notre déficit commercial.

Pour ces produits, l'accroissement de nos importations est particulièrement sensible en ce qui concerne:

Les produits pétroliers dont la moyenne mensuelle est passée de 1.177 milliers de tonnes en 1950, à 1.505 en 1951, pour atteindre 1.740 en décembre 1951 et 1.701 en janvier 1952.

Les métaux non ferreux dont l'accroissement est plus sensible en valeur (53,8 milliards en 1951 contre 32 en 1950) qu'en volume. La moyenne mensuelle des imporations de cuivre qui était de 9.005 tonnes en 1950 s'élève seulement à 9.161 en 1951. Pour le zinc l'augmentation du volume importé est plus marquée, la moyenne mensuelle de 1951 est de 3.203 tonnes contre 2.369 l'année précédente.

Les pâtes à papier dont l'importation en volume est passée d'une moyenne mensuelle de 40,4 milliers de tonnes en 1950 à 48,1 en 1951, mais dont la valeur a triplé.

Les textiles. En ce qui concerne le coton (matière première) si l'on excepte le mois de décembre 1951 où la moyenne mensuelle a atteint 26.583 tonnes, les quantités importées en 1951 sont légèrement inférieures à celles importées l'année précédente (moyenne mensuelle 17.832 contre 21.199). Par contre, évaluées en milliards de francs, elles représentent 100,6 contre 76,6 en 1950.

La laine (matière première) présente les mêmes caractéristiques: légère diminution en volume (moyenne mensuelle 1951: 7.321, 1950: 9.092) et une augmentation considérable en valeur (110,7 milliards contre 67,4 en 1950).

Les combustibles minéraux solides, dont la moyenne mensuelle est passée de 739,3 milliers de tonnes en 1950 à 1.131,8 en 1951.

Le caoutchouc naturel dont la moyenne mensuelle est passée de 7.864 tonnes en 1950 à 10.317 en 1951.

5° La composition de nos exportations.

Le tableau suivant donne, par secteurs de production, les principales marchandises exportées durant l'année 1951.

La transformation de la composition de nos exportations ayant été beaucoup plus marquée que celle de nos importations certaines précisions s'imposent.

Alors qu'au 4e trimestre 1950, pour une valeur totale d'exportations à l'étranger de 76,4 milliards, les produits alimentaires représentaient 14 p. 100, les matières premières et demi-produits 58 p. 100, les objets fabriqués 28 p. 100, ces pourcentages respectifs sont passés en janvier 1952 à 7 p. 100, 63 p. 100 et 30 p. 100. Encore le prix élevé des produits fabriqués vendus au dehors fausse-t-il la perspective.

Si l'on considère l'indice des volumes (prix constants) établi sur la base 1949, on constate qu'il se trouve au 4e trimestre 1951 (exportations sur l'étranger) à 160 pour l'alimentation humaine, 190 pour les matières premières et demi-produits, 130 pour les produits fabriqués, l'indice moyen étant à 167.

Il y a donc eu depuis 1949 une progression plus forte que la moyenne pour les matières premières et demi-produits seulement, ce qui n'est pas un facteur favorable.

Les indices en volume supérieurs à la moyenne peuvent être relevés pour le 4e trimestre 1951. Ce sont: les céréales (26), les autres produits de l'agriculture (406), les produits pétroliers (323), la sidérurgie (173) (bien qu'en forte baisse au cours de l'année 1951), les ouvrages en métaux (267), les autres productions en métaux (168), le bois (185), divers (308).

Les indices les plus faibles correspondant à des exportations en volume supérieures à celles de 1949 intéressent les produits laitiers (89), les textiles (hors les filés) (84).

Parmi les chutes récentes les plus marquées on peut citer celles des produits sidérurgiques, de l'aluminium et des textiles. Alors que la moyenne mensuelle de nos exportations de *produits sidérurgiques* pour 1951 s'établit à 306.710 tonnes (contre 271.406 en 1950) les moyennes relatives à novembre 1951, décembre et janvier 1952, sont respectivement de: 202.102, 188.758 et 143.462 tonnes.

Pour l'*aluminium*, la moyenne mensuelle, qui était de 1.808 en 1950, est tombée à 867 en 1951, pour n'être plus que de 668 en décembre et 309 en janvier 1952

Exportations.

RANG d'importance.	PRODUITS	VALEURS en 1951 (milliards).	VALEURS en 1950 (milliards).	POURCENTAGE PAR RAPPORT au total des exportations. En 1951.	En 1950.
	Produits de l'agriculture dont:	140,5	114,3	15,1	16,6
3	Boissons (y compris l'alcool éthylique)	50,9	29,4	5,5	4,3
12	Céréales, produits de la minoterie, malt, amidon, etc.	22,4	20,7	2,4	3,0
15	Viandes (y compris les conserves)	18,0	14,9	1,9	2,2
17	Fruits, légumes (y compris les conserves) et pommes de terre	14,0	17,3	1,5	2,5
	Produits de l'industrie dont:	792,9	575,9	84,9	83,4
1	Fers et aciers (produits bruts et demi-finis)	129,2	85,6	13,8	12,4
2	Produits des industries chimiques et parachimiques	78,4	60,2	8,4	8,7
4	Fils et tissus de laine	50,3	46,9	5,4	6,8
5	Machines et appareils	45,3	30,8	4,9	4,5
6	Laines (matières premières)	40,9	35,2	4,4	5,1
7	Produits pétroliers	40,6	20,4	4,4	3,0
8	Automobiles, tracteurs et cycles	37,3	30,0	4,0	4,4
9	Bois et ouvrages en bois	29,3	23,2	3,1	3,4
10	Combustibles minéraux solides et produits de leur distillation	27,3	29,6	2,9	4,3
11	Textiles artificiels (matières premières, fils et tissus)	24,5	17,6	2,6	2,5
13	Pâtes, papiers et leurs applications	21,9	14,7	2,4	2,1
14	Cuirs, peaux, pelleteries et ouvrages (sauf les chaussures)	21,3	16,7	2,3	2,4
16	Coton (filés et tissus)	16,5	10,9	1,8	1,6

L'*industrie lainière* française a enregistré de 1950 à la fin de 1951 un important fléchissement de ses exportations allant de 27,7 p. 100 sur les laines peignées jusqu'à 50,8 p. 100 sur les fils de laine peignée.

Du premier au deuxième semestre 1951, l'*industrie cotonnière* a enregistré une chute de ses exportations de l'ordre de 50 p. 100.

L'*industrie automobile* conserve un volume à peu près constant d'exportations; mais, en pourcentage de la production l'exportation est en recul (18 p. 100 contre 23 p. 100 en 1950).

6° *La décomposition des échanges par zones monétaires.*

De même que le déficit de la balance du commerce marque des variations sensibles suivant les différentes catégories de produits, des variations également importantes peuvent être constatées suivant les différents pays et les différentes zones monétaires.

Ainsi, la ventilation des importations entre la zone dollar, l'Union européenne des payements et les pays non inclus dans ces deux zones, s'établit conformément aux chiffres suivants exprimés en millions de dollars 1949, qui représentent les moyennes mensuelles.

	1949	1950	1951 1er semestre.	1951 3e trimestre.	1951 4e trimestre.	1951 Décembre.
Zone dollar..	58	38,8	46,8	59,2	63,4	58,4
U. E. P.....	117,7	121,6	194,3	212	215,7	236,1
Autres pays..	26,5	28,2	45,6	38,4	49,8	51,1

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations est:

	1949	1950	1951 1er semestre.	1951 3e trimestre.	1951 4e trimestre.	1951 Décembre.
Zone dollar..	12,1	35,6	58,1	44	36,9	35,9
U. E. P.....	77,8	96,9	82,8	63	68	60,7
Autres pays..	123	111,7	97,7	115,6	92,2	97,3

Ces tableaux font ressortir que le quart environ de nos échanges a lieu avec la zone dollar, et les deux tiers avec les pays de l'Union européenne des payements.

A l'intérieur de la zone dollar, la presque totalité de notre commerce extérieur se fait avec les Etats-Unis (exportations: 75 p. 100; importations: 79 p. 100).

A l'intérieur de l'Union européenne des payements, l'évolution des importations et des exportations avec les principaux pays est la suivante:

(Moyennes mensuelles.)

	EN MILLIONS de francs pouvoir d'achat 1949. 1938	1949	EN MILLIONS DE FRANCS COURANTS 1950	1951 1er semestre.	1951 3e trimestre.	1951 4e trimestre.
Allemagne:						
I.....	5.036	5.696	5.839	6.690	9.113	10.617
E.....	2.957	3.270	7.012	6.387	4.692	5.780
Italie:						
I.....	923	1.472	3.119	3.523	4.358	4.500
E.....	775	1.309	2.332	3.424	2.387	2.487
U. E. B.-L.:						
I.....	5.047	2.681	4.089	5.441	6.752	7.588
E.....	6.680	3.758	5.794	7.770	5.836	7.145
Royaume-Uni (métropole):						
I.....	5.175	2.735	3.357	4.435	5.104	5.329
E.....	5.776	5.945	8.387	12.811	10.411	9.471

Il apparaît ainsi que l'accroissement, en valeur, des importations, est général, et la baisse des exportations sensible surtout avec l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Il n'est pas douteux que les mesures prises par l'Allemagne il y a un an, pour redresser sa situation au sein de l'Union européenne des payements, n'ait eu notamment pour conséquence de diminuer sensiblement les échanges dans le sens France-Allemagne.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, qui est notre acheteur le plus important, il est à craindre que la politique d'austérité, l'effet de prélèvements fiscaux élevés, les restrictions de crédit, contribuent à diminuer la demande. Le redressement britannique semble devoir nécessairement beaucoup affecter notre balance commerciale.

7° *Mesures prises récemment.*

Pour limiter nos pertes en devises, le Gouvernement devait être amené, au début du mois de février, à prendre une série de mesures visant les unes à restreindre les importations, les autres à favoriser l'exportation.

Un avis aux importateurs, en date du 4 février 1952, a suspendu provisoirement la libération des échanges avec les pays membres de l'O. E. C. E. sauf pour les matières premières et les produits alimentaires essentiels. Le 19 février, un nouvel avis a généralisé cette mesure, subordonnant l'ensemble des échanges avec la zone européenne, à la présentation de licences d'importation.

Parallèlement, deux mesures étaient prises pour encourager l'exportation. Un arrêté du 8 février 1952 a étendu le champ d'application de l'arrêté du 6 mars 1951 aux termes duquel l'exportation et la réexportation après admission temporaire, donnent droit au remboursement à l'entreprise exportatrice d'une partie de ses charges sociales et fiscales, lorsqu'elles sont réalisées à destination de la zone dollar. Désormais ces dégrèvements s'appliquent également aux exportations à destination de la zone sterling et de certains pays dont les devises permettraient d'acheter des produits de substitution.

La seconde mesure qui a fait l'objet d'un arrêté de la même date, est relative au remboursement forfaitaire des charges fiscales autres que celles visées par le texte précédent. Ce remboursement sera calculé en prenant pour base le montant de la taxe à la production et de la taxe sur les transactions correspondant aux affaires réalisées par l'entreprise exportatrice.

L'aide ainsi accordée s'établirait aux environs de 10 à 12 p. 100 des prix de nos exportations, mais elle ne portera pas sur tous les produits. Les exportations de matières premières et de produits agricoles n'en bénéficieront pas; elle profitera essentiellement aux exportations de produits manufacturés.

8° *Interprétation de la situation actuelle.*

Comme on l'a montré, la situation de la France à l'égard de l'Union européenne des payements est inséparable de l'ensemble de sa situation extérieure en ce qui concerne les relations avec l'étranger.

En se reportant au tableau précédemment donné, on constate, en effet, en décembre 1951, une régression générale par rapport à janvier 1951 des exportations à l'étranger exprimées en volume: sur la base 100 en 1949 cet indice passe de 172 à 158. Simultanément, l'indice en volume des importations augmente de 105 à 149. La situation était quelque peu allégée du fait que le taux des échanges devenait plus favorable, passant de 78 au 1er trimestre à 85 au 4e trimestre.

Une telle détérioration tient en partie à des données irréversibles:

Notre production industrielle ayant augmenté, puisque l'indice dans le même intervalle passait de 136 à 144 (sans bâtiment) (on sait qu'il atteint 150 en janvier 1952); il devait y avoir tendance à l'accroissement de nos importations de matières premières. L'indice du volume des importations de celles-ci passe, en effet, de 88 en janvier à 128 en décembre 1951.

D'autre part, la *réduction de nos exportations de produits alimentaires*, dont l'indice passe de 204 à 166 dans les intervalles précités, tient, en partie, à une conjoncture agricole défavorable.

Quant au taux des échanges qui a d'abord subi en Europe une détérioration générale, il sera gêné dans son amélioration par la réduction de la demande qui semble se manifester sur le marché.

Tous ces facteurs sont inévitables. Dans la mesure où ils nous sont défavorables, il importe donc de tenter d'en compenser l'action en recherchant non seulement un niveau d'exportation capable de former la contrepartie des importations effectuées dans les conditions anciennes, mais capable de remédier aux causes de détérioration indiquées: *le déficit vrai est supérieur au déficit apparent.*

Dès lors, quelles en sont les causes ?

On peut en trouver trois principales:

A. — Les mesures prises par l'Allemagne et les pays du Commonwealth. — Les premières ont certainement affecté le commerce extérieur français dans le courant de l'année 1951: la moyenne mensuelle de nos exportations sur l'Allemagne qui était de 6,4 milliards de francs au premier semestre 1951, était tombée au troisième trimestre à 4,7; cependant que nos importations dans le même intervalle passaient de 6,7 à 9,1. Il faut observer pourtant que l'on ne saurait attribuer à la crise allemande, si regrettabe qu'elle ait été, la responsabilité majeure de nos difficultés présentes. En effet, nos exportations vers l'Allemagne étaient remontées en décembre à 6,4 et nos importations bien qu'ayant continué à hausser jusqu'à atteindre 11,8 en décembre ne marquaient pas, pour cette provenance, une augmentation supérieure à celle correspondant aux autres provenances de l'Union européenne des payements (+ 30 p. 100 dans les deux cas).

Quant à notre balance à l'égard de l'ensemble de la zone sterling, elle ne s'est que légèrement détériorée entre le premier semestre et décembre 1951, le déficit étant passé de 20,6 à 21,9 milliards de francs. Il est impossible de lier entièrement ce recul aux mesures prises par l'Angleterre à partir du mois d'octobre et, bien que de ce côté pèse sur l'avenir du commerce extérieur français et de l'U. E. P. une lourde hypothèque, le passé ne peut être expliqué en faisant intervenir principalement ce facteur.

B. — La spéculation au sens le plus large, c'est-à-dire les décisions prises tant par les porteurs de capitaux que par les échangistes dans l'attente d'une inflation ou d'une dévaluation.

Ce facteur a joué un rôle dont on ne saurait sous-estimer l'importance et qui, d'après certains observateurs, serait même prédominant. On a signalé plus haut la situation beaucoup plus grave de notre balance des payements que celle de la simple balance commerciale. Il est probable que d'importantes sorties de capitaux clandestins ont eu lieu.

Il est intéressant à ce sujet de comparer les déficits commerciaux, tels qu'ils ressortent des statistiques commerciales, et les déficits compables qui s'inscrivent dans la balance des payements. Au cours du second semestre 1951, les déficits commerciaux ont oscillé chaque mois entre 100 et 150 millions de dollars. Par contre, en ce qui concerne la balance des payements, les déficits sont assez variables, à 178 millions de dollars en octobre, 207 en novembre, 45 seulement en décembre. Ces écarts ne peuvent s'expliquer que par l'intervention de la spéculation. Celle-ci a été particulièrement marquée, en effet, en octobre et novembre, au moment même où des bruits de dévaluation ont été lancés.

On notera le jugement sévère porté sur la France par le conseil économique et social des Nations Unies (étude sur la situation économique de l'Europe en 1951, édition française ronéotypée, chap. III, p. 36):

« Les crises de payement périodiques en France résultent principalement de l'incapacité où se trouve le pays de contenir les mouvements inflationnistes internes et aussi de la facilité avec laquelle les capitaux privés peuvent se soustraire aux désagréments qui accompagnent l'inflation... La facilité avec laquelle on peut se détacher du franc est de notoriété publique: un marché légal de l'or fonctionne à Paris et, à chaque crise de confiance, le marché noir du change étranger détourne apparemment des sommes considérables de change étranger des voies officielles (sous la forme par exemple de dollars touristiques), alors que la facilité avec laquelle on peut exporter des billets permet d'approvisionner largement les marchés libres des changes dans les pays étrangers. »

Le même document rapporte en note, sans d'ailleurs donner sa garantie à cette appréciation, que, d'après diverses évaluations, l'ordre de grandeur des capitaux qui cherchent refuge dans l'or et les devises fortes serait de 400 à 600 millions de dollars par an (*ibid.*, p. 36). Il signale aussi que le franc français s'est négocié sur les marchés libres de Suisse et des Etats-Unis avec un disagio toujours grandissant au cours de la dernière crise: disagio moyen de 8 p. 100 en juillet 1951 à 23 p. 100 en novembre et décembre.

Certains estiment qu'une accélération spéculative des importations, comportant en outre des payements anticipés, explique en partie les chiffres commerciaux et le déficit des payements dans les derniers mois de l'année passée (*ibid*, p. 36) et que la réduction des exportations est elle-même en partie spéculative et expliquée par l'attente d'une dévaluation.

C. — La pression inflationniste. — Les *facteurs psychologiques* ont donc certainement joué en France. Leur importance ne peut être sous-estimée. Elle est mise en pleine lumière si l'on constate que les forces objectives d'inflation ont été plus faibles chez nous qu'ailleurs.

Cette affirmation qui est encore contenue dans le document des Nations Unies qui vient d'être cité (chap. IV, p. 34) est illustrée par un certain nombre de considérations que nous trouvons dans ce document:

« Jusqu'à présent, il n'y a eu qu'un rapport assez faible entre la force des influences inflationnistes objectives qui agissent sur divers pays et la mesure dans laquelle s'est déroulée l'inflation. Le cas de la France est particulièrement frappant. La proportion des importations qui entrent dans la production française n'est que d'environ 15 p. 100, c'est-à-dire moins qu'en Allemagne occidentale et en Italie, alors qu'elle est de 25 p. 100 dans le cas du Royaume-Uni et de 40 p. 100 en

Norvège. L'effort supplémentaire consacré en France à la défense nationale en 1951 a représenté environ 1,5 p. 100 du produit national brut contre 2,5 p. 100 dans le Royaume-Uni. L'activité économique s'étant quelque peu ralentie pendant le premier semestre de 1950, la France a pu accroître son produit national d'environ 6 p. 100 en 1952 alors que tout l'accroissement qui a pu être réalisé dans le Royaume-Uni et en Norvège a été de 2 à 3 p. 100. Enfin, la France n'a dévalué sa monnaie que de 22 p. 100 en 1949, tandis que la livre sterling l'a été de 30 p. 100. Toutes les forces objectives d'inflation y ont donc été plus faibles qu'ailleurs. Pourtant, en France, les prix de détail ont subi une hausse de 33 p. 100 pendant les deux années qui ont suivi la dévaluation, c'est-à-dire une hausse supérieure à celle d'aucun autre pays de l'Europe occidentale, si ce n'est toutefois en Autriche, en Finlande et en Islande où certains facteurs particuliers sont entrés dans le jeu et une hausse plus de deux fois supérieure à celle du Royaume-Uni. Il faut rechercher l'explication de cette disproportion entre la cause et l'effet dans la structure organique et politique de la France telle qu'elle s'est constituée à travers l'histoire: tout pays qui a déjà connu une grave inflation se trouve désavantagé lorsqu'il doit combattre de nouvelles pressions inflationnistes parce que ses habitants ne comprennent que trop clairement combien il est important pour les particuliers de thésauriser les marchandises... Dans cette atmosphère de méfiance à l'égard de la monnaie, la tâche de tous les gouvernements français qui veulent tenir en échec la pression inflationniste est donc appelée à être plus ardue que celle de leurs voisins à moins qu'ils ne soient disposés à risquer de ramener effectivement l'activité économique à un niveau inférieur au maximum possible du point de vue technique. » (*Ibid.* p. 34, 35, chap. IV.)

Si l'on admet qu'après la dévaluation de 1949, nos prix avaient rejoint un certain taux d'équilibre, il faut bien constater que, depuis lors, ils ont monté plus que n'ont monté en moyenne ceux de la plupart de nos concurrents européens et mondiaux. Si l'on prend l'indice des prix de gros (319 articles), la moyenne de 1950 était en France de 108,3; l'indice en décembre 1952 était à 151,5 (39,8 p. 100). Au Royaume-Uni (base 100 en 1930) l'indice analogue passe dans le même intervalle de 262,4 à 330,2 (25,7 p. 100). En Allemagne occidentale, de 207 à 261 (novembre) (26 p. 100). En Belgique, de 388 à 473 (octobre) (21,9 p. 100). Aux Etats-Unis de 161,5 à 178,3 (10,4 p. 100).

9° *Les mesures internationales.*

Il nous paraît essentiel de bien marquer que nous ne pouvons considérer le retour vers des économies nationales plus isolées que comme une situation transitoire regrettable. L'orientation vers la libération des échanges doit être maintenue.

Elle peut être aidée par une réforme des institutions internationales.

La base dollar de fonctionnement de l'union européenne de payements semble d'abord trop étroite. Un élargissement paraît souhaitable qui permettrait des exigences moins draconiennes quant aux couvertures des déficits.

La fragilité du système de l'union européenne de payements tient, par ailleurs, en partie à sa base géographique trop étroite.

Deux propositions ont été faites: inclusion des pays de l'Europe de l'Est, inclusion des pays de l'Amérique latine.

Nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour nous prononcer sur la viabilité de ces deux projets.

Il peut être affirmé cependant qu'une extension géographique est, en soi, souhaitable.

Mais, même si cette réforme entrait en vigueur, des disparités ne pourraient manquer de se manifester entre pays européens en raison des disparités des pressions inflationnistes qu'ils sont aujourd'hui appelés à supporter. De continuels réajustements de change seraient donc nécessaires et mettraient constamment en danger l'équilibre économique international.

Si les pays de l'O. E. C. E. estiment avoir des intérêts économiques communs et pensent devoir tendre vers la formation d'un grand marché, la première condition à réaliser serait dès lors l'harmonisation des mesures susceptibles de peser sur leurs prix intérieurs et leur position extérieure, en particulier l'harmonisation de leurs politiques d'investissements.

Une telle harmonisation était à l'origine un des objectifs majeurs de l'organisation.

10° *Les débats au Conseil.*

Au cours de sa séance du 20 décembre 1951, consacrée à l'étude du rapport de conjoncture présenté par M. Dumontier, le Conseil économique décide de renvoyer à la commission des affaires économiques et du plan, le problème de la « Composition et de l'équilibre des échanges extérieurs ».

Pour instruire cette question, la commission des affaires économiques et du plan créa, en application de l'article 19 du règlement intérieur, en groupe de travail, ainsi constitué:

MM. Byé (groupe de la pensée française), président;
Bernard (groupe de l'Union française);
Boulland (groupe de l'artisanat);
Cade (groupe des travailleurs C. F. T. C.);
Duret (groupe des travailleurs C. G. T.);
Gingembre (groupe des chefs d'entreprises);
Guillant (groupe des activités diverses);
Mayolle (groupe des chefs d'entreprises);
Pagliano (groupe des travailleurs C. G. T.-F. O.);
Verret (groupe des industries nationalisées).

A la demande de la commission du commerce et de la distribution, deux autres membres participeront ultérieurement aux travaux du groupe de travail:

MM. Deleau (groupe des chefs d'entreprises);
Demmerlé (groupe des chefs d'entreprises).

Ce groupe a procédé aux auditions suivantes:

MM. Buron, ministre des affaires économiques;
Calvet, directeur général de l'office des changes;
Guindey, directeur des finances extérieures au ministère des finances.

Après plusieurs séances de travail, le groupe arriva à cette conclusion qu'il lui était impossible de limiter son étude au seul examen du commerce extérieur.

Le déséquilibre actuel de notre balance commerciale est, en effet, dû principalement à l'écart qui existe entre les prix français et les prix étrangers tant sur le marché interne que sur les marchés d'exportation. Cette disparité trouve elle-même sa source dans l'inflation qui se développe dans notre pays depuis plusieurs années et qui risque d'atteindre en 1952 des proportions inquiétantes si des mesures appropriées n'étaient pas prises.

Il devenait donc nécessaire d'aborder le problème de la lutte contre l'inflation.

Pour combattre l'inflation, le groupe de travail a déterminé trois politiques différentes, sans d'ailleurs porter de jugement de valeur sur aucune d'elles, laissant à la commission le soin de se prononcer. Ces trois politiques peuvent être sommairement qualifiées:

Politique de dévaluation;
Politique de déflation;
Politique des moyens sélectifs.

La commission, à l'unanimité, repousse la première formule. Dans la structure actuelle, on voit mal, en effet, quels pourraient être les avantages d'une dévaluation. La prime qu'elle fournit à l'exportation n'est généralement, l'exemple des derniers ajustements monétaires le prouve surabondamment, que de courte durée. Par contre, elle rend onéreuse les importations; or, notre politique d'investissement et de réarmement nous obligera pendant longtemps encore à importer des quantités importantes de matières premières. Par conséquent, du point de vue de l'équilibre de la balance commerciale, elle constitue une mauvaise opération. D'autre part, il semble difficile de concevoir une dévaluation isolée de notre monnaie, celle-ci entraînerait automatiquement celle de la livre et probablement d'autres monnaies européennes; notre situation au sein de l'Union européenne de payements resterait donc inchangée.

Enfin, il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences funestes de la dévaluation sur le plan social et les bouleversements qu'elle provoque dans l'ordre économique. Elle ruine les détenteurs de revenus fixes au profit des spéculateurs et de certains détenteurs de revenus variables, sans profit pour la communauté.

Une telle politique ne pourrait qu'aggraver les difficultés actuelles et n'apporterait aucun remède à la pression inflationniste qu'il s'agit de maîtriser.

C'est pourquoi, la commission, à l'unanimité, condamne formellement une politique fondée sur la dévaluation comme moyen d'ajustement économique.

Cette unanimité (à l'exception de M. Sauvy qui s'est abstenu) s'est retrouvé au sein du Conseil pour approuver le texte suivant présenté par M. A. Philip au nom de la commission:

« Le Conseil économique condamne formellement toute politique de dévaluation comme moyen d'ajustement économique,

une telle politique ne pouvant établir qu'une parité fugitive entre les monnaies, aggraver les difficultés économiques sans apporter aucun remède à la pression inflationniste qu'il s'agit de maîtriser. »

Le Conseil s'est ensuite divisé quant il s'est agi de définir les mesures susceptibles de mettre le plus sûrement un terme à l'inflation.

Pou M. Duret et le groupe des travailleurs C. G. T., l'inflation trouve sa cause fondamentale dans l'accroissement des dépenses militaires. Il serait vain, selon lui, de prétendre la freiner si l'on ne réduisait pas d'abord cette catégorie d'investissements improductifs.

M. Sauvy soutient un point de vue voisin. Selon lui, dans l'état actuel de l'économie française, il existe une incompatibilité entre les charges militaires et les dépenses improductives d'une part, et d'autre part les objectifs poursuivis: plein emploi, stabilité monétaire, développement de la production de richesses, et élévation du niveau de vie des populations de l'Union française.

Cette incompatibilité est de nature à compromettre dans un avenir proche la sécurité même du territoire.

Pour M. Gingembre, c'est moins en agissant sur les investissements eux-mêmes que sur les prix que l'on peut stopper l'inflation. Ce résultat peut être obtenu en allégeant la fiscalité, et en assurant progressivement, pour financer les investissements, le relai de l'impôt par l'emprunt.

M. Byé a défendu une troisième politique qui participe d'une conception différente du facteur inflationniste. Elle tend, par un recours aussi limité que possible à des mesures de contrôle, à accroître l'élasticité de certaines offres actuellement trop rigides, et à orienter la production vers les demandes les plus élastiques, tant sur le marché national que sur les marchés internationaux.

En présence de ces 4 thèses, le Conseil économique n'a pu se départager: les quatre textes ont été successivement rejetés au scrutin public.

Le contre projet de résolution de M. Sauvy a recueilli 19 voix contre 115 et 21 abstentions.

Le projet de résolution de M. Duret, 16 voix contre 139 et 2 abstentions.

Celui de M. Byé, 66 voix contre 85 et 8 abstentions.

Celui de M. Gingembre, enfin, 71 voix contre 79 et 7 abstentions.

Par contre le Conseil économique a été unanime (1) pour considérer qu'une partie des déséquilibres actuels provient de l'insuffisance de poids des diverses économies européennes, prises séparément, en face d'une économie américaine dont les plus faibles variations exercent une influence plus que proportionnelle et sur les prix mondiaux et sur la balance des comptes des autres pays. Il estime qu'en raison de l'insuffisance des réserves en métal et en devises des principaux pays de telles variations exercent une influence directe et brutale sur les politiques économiques nationales.

Pour remédier à cette situation, le Conseil économique préconise:

1° La stabilisation sur une longue période des prix des principales matières premières mondiales dans le cadre des accords de produits prévus au chapitre 6 de la charte de la Havane;

2° La réorganisation du fonds monétaire international afin de lui procurer des moyens suffisants pour maintenir par l'octroi de crédits les réserves des pays dont l'équilibre est menacé par la diminution de la demande émanant d'un grand pays industriel.

Toutefois, sans attendre le résultat de ces négociations internationales, il importe que l'Europe s'organise pour assurer le relèvement général de sa balance et l'expansion coordonnée de sa production.

A cet effet, le Conseil économique estime nécessaire:

a) L'encouragement de la production agricole européenne dans le cadre des projets de mise en commun des marchés agricoles européens dont la négociation doit être accélérée;

b) La création d'urgence d'une banque européenne d'investissements qui pourrait à la fois financer des investissements nouveaux susceptibles d'aboutir rapidement à un accroissement effectif de la production et relayer certains investissements nationaux actuellement financés par l'impôt. Une telle banque jouissant de la garantie de tous les gouvernements européens pourrait lancer un emprunt en unités de compte européennes mobilisant l'épargne disponible dans les divers pays et assurant le financement d'une expansion internationale;

c) La réorganisation de l'union européenne des payements tant par l'élargissement de sa structure géographique que par l'accroissement de ses ressources lui permettant de devenir une véritable « clearing union » coordonnant la politique de crédit des diverses banques centrales;

d) La reprise de la politique d'élargissement des marchés européens; les restrictions actuelles aux échanges ne sauraient être un moyen provisoire et regrettable d'équilibre. L'existence d'une union européenne des payements disposant de ressources accrues devrait permettre, la reprise de la politique de libération des échanges et d'abaissement progressif des tarifs douaniers en vue de parvenir rapidement à un marché européen unifié, seul capable d'exercer sur le marché international une influence comparable à celle du marché américain.

C'est dans ces conditions que le Conseil économique a adopté les résolutions suivantes (1).

(1) A l'exception du groupe des travailleurs C. G. T. qui n'a pas pris part au vote.

ANNEXE AU RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. MAURICE BYÉ SUR LE PROBLÈME DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS (Définition d'une politique à suivre).

1° *Conditions fondamentales d'une politique.*

Il est essentiel de souligner les affirmations suivantes:

Le rééquilibre de la balance des payements ne peut être recherché si la cause fondamentale du déséquilibre, c'est-à-dire la pression inflationniste, n'est pas maîtrisée.

La lutte contre la pression inflationniste doit être menée en tenant compte de tous les facteurs qui déterminent cette pression.

Les phénomènes budgétaires entrent en ligne parmi les causes de pressions inflationnistes, mais ne peuvent être isolés des autres causes.

L'ensemble des ressources et des emplois intéressant le revenu national doit être pris en compte dans une étude de l'inflation.

Certaines mesures prises à l'étranger ou décidées par les organisations internationales peuvent aider un pays quelconque à maîtriser la pression inflationniste et à stabiliser le change. Mais il serait imprudent, si les décisions à prendre ne dépendent pas exclusivement de lui, de compter que ces décisions seront prises. Il y a des solutions internationales que nous pouvons juger nationalement et internationalement souhaitables. Nous devons toutefois agir dans la limite de nos pouvoirs. *Tel est l'impératif du courage et de la raison.*

La sensibilité particulière du climat français aux incitations spéculatives attire de nouveau l'attention sur les effets que l'on peut attendre spécialement dans notre pays du *rétablissement de la confiance* dans la monnaie. Les remèdes psychologiques ne doivent pas être sous-estimés, tout particulièrement chez nous, et surtout si l'on pense, comme quelques-uns, que la panique monétaire a pu être stimulée ou exploitée par des intérêts particuliers.

Nous croirions cependant extrêmement néfaste l'attitude paresseuse qui consisterait à attendre un « miracle du franc » du renversement d'une orientation psychologique. Ce renversement doit être opéré et il ne peut l'être que si les causes objectives qui ont déterminé les spéculations à la chute de la monnaie cèdent la place à des causes objectives d'effet inverse.

Tout ce que l'on peut dire c'est que, sans doute, *si la panique a été disproportionnée à ses causes, on peut espérer obtenir d'un effort relativement limité des résultats décisifs.*

Mais rien ne serait plus dangereux que de vouloir ignorer la nécessité de l'effort.

Cet effort s'impose parce que la situation externe de la France ne peut, en définitive, s'expliquer que par l'efficacité de la pression inflationniste.

Il est certainement inutile de redire ici quelles seraient les conséquences désastreuses pour l'économie nationale, et injustes pour les classes sociales les plus pauvres, de cette pression. Nous nous contenterons de nous placer en présence du problème qui nous est posé et de rechercher dans quelles conditions peut être menée une lutte contre l'inflation exigée par la stabilité de nos relations extérieures.

(1) Voir ces résolutions, page 55, immédiatement après l'annexe au rapport de M. Byé.

Cela ne signifie pas que nous puissions choisir indifféremment les voies ouvertes par diverses options possibles. Il faudra énumérer ces options, examiner leurs conséquences logiques et déterminer comment le choix entre chacune peut entraîner le choix entre une politique de plein-emploi ou de sous-emploi, une répartition égale ou inégale des sacrifices imposés.

L'alourdissement des prix français tient à la pression inflationniste fortement accentuée dans les derniers mois.

Cette accentuation tient principalement à deux causes:

La réduction et l'attente de la cessation des crédits extérieurs reçus au titre de l'aide Marshall, d'une part;

L'accentuation et, plus encore, l'attente d'une forte aggravation des dépenses militaires.

Il est certain que dans la mesure où les dépenses militaires pourraient être inférieures à ce qui est actuellement attendu, le problème serait allégé et éventuellement résolu.

Il nous a semblé qu'il n'était pas de notre compétence de discuter sur cette hypothèse.

Il est certain aussi que dans la mesure où les crédits extérieurs permettraient soit de relayer les crédits Marshall destinés aux dépenses civiles, soit de faire assurer par le dehors le fardeau des charges militaires en tout ou en partie, le problème serait également simplifié et éventuellement supprimé.

Il nous a semblé que nous ne disposons pas encore d'éléments suffisamment sûrs pour supputer ces aides et qu'en toute hypothèse nous ne pouvons compter que sur un allègement partiel de nos difficultés.

Il faut donc aborder la question dans la limite de nos compétences et de nos moyens d'action.

Il y a pression inflationniste, disent les théoriciens (études et conjoncture, numéro spécial sur l'inflation de mai-juin 1951), s'il tend à se créer un écart, entre un flux monétaire et un flux de biens et de services, le premier tendant à l'emporter sur le second.

La confrontation de deux sommes de quatre facteurs peut témoigner qu'il existe une pression inflationniste:

Si la somme de la demande privée de biens de consommation dans le pays, de la demande privée de biens d'investissement dans le pays, des dépenses publiques dans le pays et de la demande à l'étranger d'exportation nationale s'accroît, tandis que la somme de l'offre de biens de consommation dans le pays, d'épargne dans le pays, des recettes publiques dans le pays et de la demande nationale d'importations étrangères ne s'accroît pas, il y a pression inflationniste.

En effet, du pouvoir d'achat sera offert pour tenter d'obtenir des produits. Ces produits seront en quantité insuffisante pour répondre aux diverses demandes. Il y aura dès lors tendance à la hausse des prix, à moins qu'une politique ne permette soit de réduire soit de contenir la pression inflationniste.

Le déséquilibre entre le flux monétaire et le flux réel caractérise la situation française depuis trente-cinq ans. Il a eu des causes variées: déficit budgétaire, accroissement des dépenses de l'Etat, hausse des prix extérieurs, découragement de l'épargne, pénurie de produits de consommation. Il est à l'heure actuelle considérablement aggravé par les besoins militaires.

Lorsque la pression inflationniste rencontre une production susceptible de s'adapter aisément à l'accroissement de la demande, c'est-à-dire ce que l'on appelle une production fortement élastique aux prix, elle ne se traduit que par une faible hausse de prix. Dans l'hypothèse inverse, elle tend à se traduire par une forte hausse de prix et peut se propager de secteur en secteur. *La pression est donc particulièrement grave si l'offre ne peut se développer aisément.* Or, ceci arrive dans dans deux hypothèses, l'hypothèse de *plein-emploi*, parce que tous les facteurs et notamment toute la main-d'œuvre disponible étant employés, l'expansion de la production ne peut plus être réalisée que par une amélioration de la productivité; et l'hypothèse de *pénurie*, c'est-à-dire celle dans laquelle la production se trouve freinée par certains goulots d'étranglement.

La situation française était en 1950 en conditions approximatives de plein emploi et, d'autre part, certains de ses secteurs les plus importants comme le secteur sidérurgique étaient gênés par certaines pénuries. En conséquence, et bien que des progrès aient été faits grâce surtout à l'augmentation de la productivité, la pression inflationniste ne pouvait manquer de s'exercer avec une rigueur particulière.

Sans doute pourrait-on espérer la voir allégée si la production pouvait encore être étendue. De plus grands efforts doivent être faits en ce sens. On peut craindre cependant qu'il soit déjà très optimiste de prétendre atteindre un taux d'expansion de 5 p. 100. La contraction de nos importations ne peut manquer de nous gêner en ce sens.

Les observations précédentes doivent établir que le problème de la lutte contre l'inflation ne saurait être d'ordre exclusivement budgétaire. Le déficit budgétaire c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes publiques est une cause possible d'inflation. Elle a joué un rôle déterminant en certaines périodes de notre passé. Mais ce n'est pas la seule cause possible et, dans la conjoncture de 1951, ce n'a pas été la cause principale comme le montre pertinemment l'inventaire public par le ministère des finances et le rapport récemment présenté par M. Dumontier à la commission de la conjoncture de ce Conseil.

Il suffira pour le mettre en lumière de citer les chiffres contenus dans le tableau suivant (rapport Dumontier, p. 11):

	1949	1950	1951
Dépenses budgétaires	2.047	2.409	2.909
Recettes budgétaires	1.819	2.115	2.543
Aide américaine	228	294	366

Il apparaît donc que le pourcentage des dépenses non couvertes par des recettes budgétaires ou par l'aide américaine qui était, en 1938, de 36,8 p. 100 (en comprenant les recettes de la caisse autonome d'amortissement) et en 1945 de 53,5 p. 100, a été ramené à 12,2 p. 100 en 1950 et 12,6 p. 100 en 1951.

L'évolution de la masse monétaire rend bien compte de l'origine de la pression inflationniste. Comme le montre M. Dumontier, les billets au porteur en circulation sont passés de 1.590 milliards en décembre 1950 à 1.883 milliards en décembre 1951. Cependant, le compte des avances provisoires à l'Etat est resté constant. Dans l'ensemble, d'ailleurs, la masse monétaire est en retard sur le mouvement des prix. Nouvelle preuve que c'est bien dans une vue d'ensemble des conditions de l'équilibre économique national qu'il convient d'en chercher la cause.

La pression inflationniste existera même en condition d'équilibre budgétaire si les dépenses d'investissement (publiques ou privées) ou les productions autres que celles de biens de consommation, ont augmenté, toutes choses égales d'ailleurs, c'est-à-dire si des ouvriers ou des matières premières ou des machines ont été retirés de la production de biens de consommation pour être dirigés vers d'autres emplois n'offrant pas immédiatement de produits consommables.

Elle existera encore si la production de biens de consommation a diminué.

Elle existera encore si les exportations tendent à augmenter toutes choses restant égales.

De même elle existera si la demande de biens de consommation augmente au détriment de l'épargne ou si les importations diminuent.

Plusieurs facteurs inflationnistes peuvent se neutraliser et, par exemple, il peut ne pas y avoir pression inflationniste malgré le déficit budgétaire si des restrictions de crédit tendent à réduire les investissements, la constitution de stocks ou la demande de biens de consommation.

Comme il est assez fréquent d'entendre comparer la situation actuelle à celle qui a précédé la stabilisation de M. Poincaré, il paraît utile de marquer les différences profondes qui séparent les deux situations.

Il y avait d'abord à ce moment des capitaux flottants susceptibles d'accourir de l'étranger au moindre signe de confiance. Les restrictions établies par de nombreux pays sur de tels mouvements ne permettraient pas d'en attendre aujourd'hui la reproduction sur une vaste échelle.

Surtout, en 1926, la pression inflationniste provenait exclusivement de la situation budgétaire. Elle provient aujourd'hui surtout du déséquilibre que fait peser sur l'économie nationale la somme accrue des dépenses hors du circuit de la consommation: investissements civils et dépenses militaires.

Alors donc que, en 1926, la lutte contre l'inflation était essentiellement à la charge de la politique budgétaire, elle ne l'est plus essentiellement aujourd'hui.

Il faut bien voir que si malgré un budget en parfait équilibre, l'orientation de nos ressources pour une proportion semblable s'effectuait vers des emplois autres que ceux de la production de biens de consommation, la pression inflationniste n'en subsisterait pas moins.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que l'abandon de l'équilibre budgétaire puisse être consenti. Dans les conditions actuelles l'acceptation du déficit budgétaire ajouterait une nouvelle cause d'inflation (et particulièrement nocive parce que psychologiquement très efficace) aux autres causes et ne pourrait que précipiter une évolution catastrophique.

Les considérations que nous venons d'exposer nous amènent à formuler une autre remarque: il y a, dans une certaine mesure autonomie entre les deux objectifs que nous devons poursuivre: équilibre externe et équilibre interne. Le déficit de la balance commerciale, dans la mesure où il a existé, jouait le rôle d'un élément déflationniste. Il nous procurait des importations accroissant nos disponibilités sans exportations correspondantes, c'est-à-dire sans retranchement sur nos disponibilités. S'il pouvait être maintenu (grâce par exemple à des crédits extérieurs) il nous faciliterait la lutte anti-inflationniste.

Mais précisément les crédits extérieurs, notamment les crédits Marshall, tendent à s'amenuiser et à disparaître et notre déficit à l'égard de l'Union européenne des payements était malsain.

Il faut donc lutter contre l'inflation tout en renonçant à l'une des armes qui pourraient nous faciliter la lutte. L'opération en est rendue plus malaisée à moins que de nouveaux crédits extérieurs ne viennent nous apporter une aide suffisante.

En présence du phénomène tel qu'il se présente aujourd'hui, quelles sont les options possibles ?

L'option « libéralisme-dirigisme » risque d'être imparfaitement l'opposition de cadres politiques possibles qui peuvent, dans une certaine mesure, d'ailleurs se combiner.

Il est donc préférable d'indiquer que deux séries de choix doivent être faits:

Un premier choix opposera une politique des moyens globaux ou « politique non sélective » à une « politique sélective ».

Faut-il traiter — doit-on d'abord se demander en effet — l'ensemble de l'économie nationale, les divers groupes de producteurs, en les soumettant à l'action de moyens comme la déflation ou la dévaluation dont ils supporteront les effets, sans s'attacher aux différences de situation des uns et des autres.

A l'intérieur de chacune des politiques définies par cette option se présente une seconde option:

La politique non sélective peut se présenter comme une politique de déflation des prix ou de dévaluation du change.

La politique sélective peut se présenter comme une politique excluant le contrôle quantitatif ou recourant à ce contrôle.

Nous voudrions examiner chacune de ces options, déterminer ce que nous croyons être leur conséquence logique et faire un choix en tenant compte de la nécessité de concilier la lutte contre l'inflation avec le souci de maintenir au niveau le plus élevé le revenu national réel et de sauvegarder la justice sociale.

2° Première forme de politique non sélective: la dévaluation.

La politique non sélective est la politique libérale traditionnelle.

La dévaluation en est la forme la plus facile car elle est réputée « tourner » la résistance des salariés à la baisse des salaires nominaux exprimés en monnaie nationale. Dévaluer c'est, en principe, aligner le taux de change à la parité des pouvoirs d'achat, pour autant que cette nation imprécise est susceptible de détermination. (Sur les doutes qui peuvent se manifester à cet égard, voir: Etudes et conjoncture. E. française. Juillet-août 1951.)

Il ne s'agit pas ici d'aborder l'ensemble des débats qui pourraient s'ouvrir à ce sujet, mais de montrer:

A. — *Que dans les circonstances actuelles*, la dévaluation comprise comme moyen essentiel d'une politique de rajustement externe serait impuissante à obtenir durablement les résultats attendus.

B. — *Que si, pour la rendre efficace*, on entendait la compléter par d'autres mesures de politique non sélective on tendrait bien à un équilibre mais cet équilibre comporterait stabilisation du change en conditions de sous-emploi et impliquerait donc des sacrifices inutiles et répartis sans équité.

A. — Résultats à attendre d'une dévaluation comme fondement d'une politique de rajustement. — On attend généralement d'une dévaluation un rajustement de la balance commerciale provenant soit d'un accroissement des exportations (en valeur) soit d'une diminution des importations (en valeur), soit des deux. On attend que ce rajustement de la balance commerciale corresponde à un rajustement de la balance des payements.

Il est, en effet, probable que, dans les circonstances actuelles, une dévaluation se traduirait provisoirement par une certaine augmentation du volume des exportations vers l'étranger.

Cela ne signifie pas nécessairement qu'elle améliorerait la balance commerciale ni surtout qu'elle l'améliorerait durablement.

A la suite de la plus heureuse de nos dévaluations récentes, celle de 1949, on avait vu ramené du 3e trimestre 1949 au 2e trimestre 1950 le pourcentage de couverture (par nos exportations) de nos importations de l'étranger de 65 p. 100 à 77 p. 100 grâce à une augmentation de nos exportations (en valeur en monnaie nationale) de 42,1 p. 100 et malgré une augmentation de nos importations (en valeur dans la même monnaie) de 21,6 p. 100.

Il ne faut pas en effet oublier que toute dévaluation tend à se traduire par un certain enchérissement des produits importés (en monnaie nationale) qui tend à entraîner une détérioration du taux des échanges. Ainsi: du 3e trimestre 1949 au 2e trimestre 1950 l'indice des valeurs moyennes à l'importation (de l'étranger) était passé de 96 à 110; celui des valeurs moyennes à l'importation de 101 à 99; le taux de l'échange (avec l'étranger) passant en conséquence de 105 à 90, c'est-à-dire se détériorant fortement (I. N. S. E. E., *Bulletin mensuel des statistiques*, février 1952, p. 45, base 100 en 1949).

Dans l'hypothèse envisagée la détérioration du taux des échanges avait été plus que compensée par une augmentation des exportations en volume. En serait-il ainsi dans les conditions actuelles ? Et surtout, s'il en serait ainsi, en serait-il durablement ainsi ? On en peut douter.

Il y a tout lieu, au contraire, de penser qu'une éventuelle dévaluation tendrait, en elle-même, dans les conditions présentes, à obtenir des résultats semblables à ceux que nous avons connus lors des dévaluations de la période de pénurie antérieure à 1949, c'est-à-dire malgré une certaine aisance initiale donnée à l'exportation, une légère amélioration seulement ou même une détérioration de la balance commerciale, amélioration rapidement disparue pour laisser la place à une intensification du processus catastrophique.

En effet, l'expansion de nos exportations serait certainement gênée par la conjoncture mondiale qui semble déflationniste, les restrictions imposées aux échanges par certains pays, la « cascade de dévaluations » qui ne manquerait pas de suivre la nôtre.

Nos importations, par contre, au niveau qu'elles ont atteint pourraient malaisément être réduites.

Tout dépendrait donc de la compensation éventuelle d'un certain accroissement du volume d'exportation par un certain alourdissement des prix d'importations sans que le résultat puisse être affirmé avec certitude.

Quand bien même, d'ailleurs, ce résultat serait légèrement favorable il faut très fortement souligner que la dévaluation, comprise comme mesure essentielle de redressement, ne pourrait qu'aggraver catastrophiquement à courte échéance le mal qu'il faut guérir car loin de remédier à sa cause, la pression inflationniste, elle ne tendrait qu'à en accroître l'ampleur.

Dans la mesure même où elle parviendrait à réduire le déficit externe, elle aggraverait la pression inflationniste. Dans la mesure où elle impliquerait (ce qu'elle ne peut manquer de faire) une détérioration du taux de l'échange, elle aggraverait plus encore cette pression.

La hausse des prix intérieurs ne pourrait manquer d'absorber rapidement la « marge de dévaluation ».

Et comme aucun remède n'aurait été apporté aux autres causes de la pression inflationniste, celle-ci ne manquerait pas de s'intensifier. Il n'y aurait aucune raison pour que l'orientation des capitaux, les tendances de la spéculation se modifient et l'on se trouverait entraîné vers une évolution de plus en plus rapide, vers de nouvelles dévaluations et l'anéantissement monétaire.

Alors que la dévaluation de 1949 avait pu se produire dans une conjoncture de libération des échanges externes, d'abondance relative et de déflation internes, des éléments valables de stabilisation étaient dès lors réunis et n'avaient cependant obtenu que des résultats modestes. Qu'en serait-il aujourd'hui dans des circonstances rigoureusement opposées ? La réponse n'est pas douteuse.

Suffirait-il donc pour éviter ces mouvements d'établir, par exemple, dans la période précédant et suivant la dévaluation

éventuelle un contrôle des mouvements internationaux de capitaux plus rigoureux que l'actuel contrôle des changes ?

Il ne semble pas: bien qu'une telle mesure puisse être de nature à réduire certains inconvénients elle ne porterait pas atteinte aux causes mêmes du déséquilibre.

On est donc amené à répondre à la deuxième question:

B. — Quelles sont les mesures non sélectives qui seraient susceptibles de rendre la dévaluation efficace ? Ce sont toutes celles qui seraient susceptibles de réduire l'ensemble de la pression inflationniste et notamment:

Le maintien rigoureux de l'équilibre budgétaire et la réduction des dépenses militaires ou des dépenses publiques de fonctionnement d'une part. Mais ce postulat indispensable à toute politique antiinflationniste ne saurait suffire.

La réduction des dépenses d'investissement publiques et privées de l'autre. Cette dernière réduction supposerait un resserrement du crédit qui est la pièce essentielle de l'arsenal classique de défense de la monnaie.

Nous croyons que l'emploi de ce moyen exclusivement et sans sélection aurait comme conséquence un équilibre externe éventuel, mais dans des conditions onéreuses et injustes. Nous allons le montrer, car il se retrouve parmi les options d'une politique non sélective de déflation.

3° *Deuxième forme de politique non sélective: la déflation non sélective des prix.*

Rechercher la réduction de l'ensemble des prix si l'on admet que la cause de la situation actuelle des échanges extérieurs français doit être essentiellement cherchée dans l'alourdissement de l'ensemble des prix est assurément une solution d'apparence logique.

Il faut toutefois observer que le remède « déflationniste » pas plus que le remède « dévaluationniste » n'aurait une valeur certaine et durable, s'il se contentait de porter atteinte à certaines manifestations de la pression inflationniste.

Tout d'abord, certains moyens susceptibles de parvenir à un abaissement des prix peuvent être contre-indiqués s'ils entraînent par eux-mêmes l'apparition de nouveaux facteurs inflationnistes: ainsi pourrait-il en être d'une réduction générale des charges fiscales si elle devait se traduire par un déficit budgétaire.

Ensuite, certains moyens qui pourraient permettre de parvenir à l'équilibre interne et externe peuvent être contre-indiqués s'ils ne permettent de retrouver cet équilibre qu'à un niveau d'activité trop faible pour le pays.

Enfin, il faut bien voir que l'abaissement de certains prix, même s'il n'est pas purement formel, ou même l'abaissement de tous les prix ne serait pas en soi un moyen suffisant de lutte contre l'inflation s'il ne portait pas atteinte à la cause même de la pression inflationniste.

On pourrait concevoir (théoriquement) que tous les prix soient autoritairement ramenés à un niveau inférieur au niveau actuel. Le résultat serait le même que celui d'une dévaluation. La situation extérieure en serait momentanément allégée.

Mais rien d'essentiel ne serait fait si la demande de biens de consommation n'était pas ramenée à un taux compatible avec l'offre de ces biens aux nouveaux prix.

Simplement, la poussée inflationniste repartirait d'un niveau plus bas mais n'en existerait pas moins.

En pratique, il faut naturellement tenir compte de l'effet psychologique favorable qui peut être obtenu par une baisse de prix; mais il ne faut pas oublier que cet effet n'aura de valeur que dans le cadre d'une politique d'ensemble. A défaut la hausse ou la pénurie suivront nécessairement la baisse initiale et la déception éprouvée pourrait produire un effet psychologique exactement inverse de celui qui était recherché.

C'est en fonction de ces considérations qu'il convient d'examiner une politique non sélective de déflation des prix.

Comment obtenir une déflation des prix par des moyens non sélectifs ?

Un premier procédé serait celui d'une réduction générale des salaires. Il n'est pas sérieusement retenu aujourd'hui et l'échec des quelques expériences antérieures qui, comme l'expérience Laval de 1935, joignait à la réduction des salaires celle de plusieurs prix ne permet pas de l'envisager.

Pratiquement, les seules propositions concrètes porteraient sur un allégement fiscal susceptible de se répercuter dans les prix de revient d'un grand nombre de productions et sur un renchérissement du crédit susceptible de décourager le stockage et l'investissement.

C'est à ce sujet qu'il faut discuter.

Les propositions générales d'un allégement fiscal et d'une réduction des stocks et des investissements est, en effet, susceptible d'interprétations variées.

A. — Réduction des dépenses de fonctionnement et lutte contre la fraude fiscale. — Si l'on tient pour données les charges militaires, l'allégement des dépenses de fonctionnement et surtout la lutte contre la fraude fiscale ne peuvent exercer qu'une heureuse influence anti-inflationniste.

Aussi bien pour des raisons objectives que pour des raisons morales, il importe que l'Etat et plus encore peut-être les collectivités locales gèrent leurs services avec une rigueur extrême. Des mesures exemplaires devraient être prises notamment en ce qui concerne les marchés relatifs à la construction et aux commandes militaires ainsi qu'à la réforme de certaines entreprises publiques.

La répression de la fraude fiscale est pour des raisons semblables absolument nécessaire. La fraude exerce, outre un effet moral indiscutable, une influence directe sur la pression inflationniste: le montant de l'impôt même non payé par le contribuable s'incorpore aux prix et les bénéfices clandestins ainsi obtenus pèsent sur le marché des biens de consommation ou des produits susceptibles d'être stockés.

La répression de la fraude sur l'impôt direct et certaines taxes indirectes supposent d'abord la mise en œuvre systématique des moyens de contrôle existant, l'aggravation des sanctions et leur application effective. Elle pourrait être largement améliorée par certaines mesures de coordination des contrôles.

Malgré la nécessité des mesures qui viennent d'être énumérées, il paraîtrait dangereux d'en attendre, à défaut d'une double réforme administrative et fiscale qui, toutes deux, sont nécessaires, des rendements immédiats excessifs.

Ainsi convient-il, après avoir énoncé ces propositions sur le principe desquelles l'accord est unanime, d'énoncer les autres hypothèses « déflationnistes non sélectives ».

B — Allègement fiscal sans compression proportionnelle des dépenses, c'est-à-dire acceptation d'un déficit budgétaire. — Une telle politique confronterait une réduction des charges des entreprises qui (à première vue) pourrait prétendre à un caractère déflationniste à l'ouverture ou à l'aggravation d'un déficit budgétaire qui aurait un caractère inflationniste.

Au mieux (et en théorie) le résultat pourrait être nul. En pratique, il serait certainement néfaste, car le déficit budgétaire tendrait, sans aucun doute, à renforcer la méfiance devant la monnaie.

C — Réduction des investissements publics ou privés. — Cette réduction aurait certainement un caractère déflationniste.

La réduction générale des investissements publics pourrait s'accompagner d'une détente fiscale et d'une tendance à la baisse des prix des produits de consommation.

Celle des investissements privés financés par le marché financier ou monétaire pourrait être obtenue par élévation des taux d'intérêt.

Celle des investissements privés obtenus par autofinancement pourrait être obtenue par le même moyen renforcé par une politique fiscale: elle impliquerait, comme la première, réduction des prix des produits de consommation.

En théorie et en courte durée, il n'importe absolument pas de savoir si les investissements à réduire sont les investissements dont l'Etat a actuellement la charge ou ceux dont les particuliers ont actuellement la charge et même si ces réductions portent sur les dépenses civiles ou militaires.

Cependant, en pratique, les remarques suivantes s'imposent:

a) *On ne peut pas ignorer le supplément de pertes* que ferait supporter à l'économie nationale l'interruption de travaux en cours. Cette interruption peut être pratiquement impossible. Il est donc probable que la possibilité immédiate de réduction de certains investissements (notamment publics) est, par là même limitée. En tous cas, une sélection paraîtrait utile.

b) *Le sacrifice de la poursuite de l'investissement* dans un secteur pour opérer un nouvel investissement dans un nouveau secteur entraînera vraisemblablement du chômage. La situation sera d'autant plus grave que le passage des facteurs de production primitivement employés dans le secteur abandonné au nouveau secteur sera plus difficile.

C'est là l'une des raisons pour lesquelles il n'est nullement indifférent de sacrifier des investissements civils dans certains secteurs en expansion à des investissements militaires dans des secteurs nouveaux.

Un plan de conversion et une politique sélective en vue de le réaliser apparaissent donc utiles.

c) *Il n'est nullement indifférent que les dépenses sacrifiées* soient destinées à être productives ou improductives, productives à longue échéance ou à courte échéance.

Sans doute, l'effet immédiat est sensiblement le même. Mais certains investissements peuvent obtenir un accroissement de la production à très court terme et par là aider à alléger la pression inflationniste. D'autres ne seront productifs qu'à longue échéance (barrages). D'autres enfin, ainsi que certaines dépenses que l'on ne peut qualifier à proprement parler d'investissements, ne seront jamais productifs (dépenses militaires).

Economiquement, l'ordre des préférences n'est pas douteux. Il se peut qu'il doive être sacrifié à des considérations politiques dont il faudra tenir compte.

En tous cas, une politique sélective comportant un plan et des programmes paraît s'imposer.

Il reste que toute réduction des investissements tend à déterminer un chômage, un sous-emploi des facteurs productifs donc une réduction immédiate de la production nationale et du revenu national.

Elle permet certainement d'atteindre à l'équilibre interne et externe mais en imposant à la nation *un double sacrifice*.

Sacrifice résultant du prélèvement indispensable, en toute hypothèse, pour faire face aux nouvelles charges;

Sacrifice résultant de la réduction immédiate du revenu national. Ainsi le prélèvement s'effectuera sur un revenu national diminué.

C'est pourtant vers cette solution que se sont orientés un certain nombre de pays pour combattre les pressions inflationnistes dans le courant de l'année 1951.

Ainsi, la Norvège a fait porter ses réductions sur l'investissement privé tandis que le Danemark ou la Hollande faisaient porter leurs réductions sur l'ensemble de l'investissement. Il était par exemple dans le programme du Gouvernement néerlandais de réduire l'ensemble des investissements de 25 p. 100.

Ces mesures ont bien permis aux pays intéressés de rétablir l'équilibre de leurs balances extérieures. Mais cet équilibre semble n'avoir été atteint qu'au prix d'un certain chômage: le chômage néerlandais serait ainsi passé de 79.000 (moyenne mensuelle) en 1950 à 145.000 en décembre 1951.

De ce qui a été dit, il semble résulter que si une réduction des investissements doit être opérée, un choix doit être fait (touchant les investissements tant privés que publics), *donc une politique sélective s'impose.*

D. — Transfert à l'emprunt du financement d'investissements publics jusqu'ici réalisé par l'impôt. — Que convient-il de penser d'une solution qui aurait, semble-t-il, un large support dans l'opinion publique et qui consisterait à ne pas abandonner les investissements civils pour les dépenses militaires mais à substituer le financement par l'emprunt au financement par l'impôt de ces dépenses?

Apparemment, cette option présenterait des avantages certains: le budget, allégé du poids des investissements civils (d'équipement et de reconstruction) et, éventuellement, de certaines dépenses militaires, serait aisément en équilibre. Davantage même, des allègements fiscaux pourraient être consentis.

Confiants en la stabilité financière et stimulés par la disparition de la menace fiscale, les titulaires de revenus épargneraient et apporteraient à l'Etat, aux sociétés nationalisées ou aux entreprises emprunteurs les sommes si malaisément pourchassées par le fisc. Ainsi, les travaux et dépenses apparemment sacrifiés seraient effectués à la satisfaction générale.

Il nous semble indiscutable que l'emprunt soit effectivement accepté plus facilement que l'impôt par le citoyen; que, s'il faut choisir et conformément à une théorie classique, le financement de dépenses, rentables à long terme seulement, ou même celui des dépenses militaires par l'emprunt soit plus juste que leur financement par l'impôt et doive lui être préféré à divers titres.

Nous croyons aussi que, dans l'immédiat, le passage de l'impôt à l'emprunt, s'il est possible dans la mesure où il l'est, aura un effet psychologique heureux.

La question reste entière cependant de savoir si une telle mesure devrait constituer la pièce maîtresse d'une politique anti-inflationniste ou si, bien qu'elle puisse en être un élément accessoire non négligeable, elle ne soit destinée à être que peu efficace, donc illusoire, donc dangereuse, à moins d'être comprise dans une politique d'ensemble.

La divergeance entre les deux opinions tiendra à l'explication donnée à la pression inflationniste:

Si celle-ci trouve sa cause essentiellement dans des difficultés budgétaires il est probable qu'un emprunt extérieur ou intérieur couvert à la suite de diverses mesures ayant réussi à rétablir la confiance dans le crédit de l'Etat (solution des stabilisations autour de 1926) suffira;

Mais si celle-ci, loin de trouver sa cause essentielle dans un phénomène budgétaire, la trouve, comme nous l'avons montré, dans la conjoncture actuelle, dans une tendance des productions de consommation à devenir inférieures à la demande de consommation telle qu'elle s'exprime dans l'ensemble de la nation au niveau actuel des prix, il nous paraît certain que l'opération sera insuffisante parce que ne s'attaquant pas aux causes.

Deux arguments fondamentaux doivent être donnés:

a) *Le financement d'un investissement donné* par l'emprunt ou par l'impôt doit avoir le même résultat sur le niveau général des prix de consommation — au moins dans la situation actuel de plein emploi.

En effet, à défaut de rationnement ou de contrôle, la réduction d'une consommation ne peut être obtenue que par une élévation des prix des biens de consommation.

Des lors, puisque l'orientation des facteurs (travailleurs, outillages, matières premières) — en cas de plein emploi — vers les productions de biens d'investissement ne peut être faite qu'en les retirant de la production des biens de consommation et cela, quel que soit le mode de financement (impôt ou emprunt); cette orientation ne peut réussir que s'il y a hausse des prix des biens de consommation.

Supposons, par exemple, qu'un pays produise seulement des automobiles (1 million d'unités) lui procurant un revenu de 1.000 milliards et veuille construire des barrages pour une valeur de 100 milliards. Il faudra que la production d'automobiles soit réduite (par exemple de 10 p. 100). Elle ne pourra l'être que si la demande diminue (sauf intervention d'une contrainte étatique). Celle-ci ne pourra diminuer que si le prix des automobiles monte (par exemple de 10 p. 100).

Une fois réalisée la hausse des prix, conséquence nécessaire de la pression inflationniste initiale, l'équilibre étant atteint, elle prendra fin.

L'opération interviendra, quel que soit le mode de financement, mais elle recourra à des circuits différents selon qu'il y a impôt ou autofinancement d'une part ou bien emprunt de l'autre.

S'il y a financement par l'impôt la hausse des prix se fera par l'intermédiaire du prix de revient des entreprises: c'est le prix de l'offre incorporant l'impôt qui sera majoré. Le même effet sera obtenu si une entreprise finance ses investissements par une majoration de ses prix (autofinancement).

S'il y a financement par l'emprunt, la hausse des prix résultera des dispositions de la demande: les investissements en dépenses militaires tendent à diminuer l'offre de certains produits de consommation (ou à ne pas l'augmenter dans la mesure des revenus distribués). Il y a donc tendance à un excès de la demande sur l'offre aux prix actuels et les prix tendent à monter. Ils ne peuvent trouver leur équilibre que s'ils atteignent le niveau qu'ils auraient atteint en cas d'impôt.

Il en résultera que si un Etat abaisse ses impôts et pour financer certaines dépenses émet un emprunt, le processus sera le suivant: tendance à l'abaissement des impôts, puis tendance à l'élévation de ces prix à mesure que le produit de l'emprunt se répandra dans le circuit monétaire pour atteindre le niveau antérieur.

b) *Si les fondements de cette analyse sont corrects*, il doit suivre d'ailleurs que l'Etat aura les plus grandes difficultés pour trouver sur le marché des capitaux les sommes qu'il entend demander à l'épargne.

En effet, les titulaires de revenus ne sauraient ignorer que la pression inflationniste n'a en rien disparu — dans ses causes objectives — du fait du passage de l'impôt à l'emprunt. La même méfiance se manifestera donc dans l'avenir de la monnaie. On attendra toujours une hausse des prix et une dévaluation ultérieure.

Il y a donc lieu de craindre que les souscriptions effectives ne puissent être attendues que dans une mesure très modeste.

Les deux arguments qui viennent d'être donnés — sur un plan absolument théorique — appellent plusieurs remarques pratiques, les unes favorables, les autres défavorables à la thèse « emprunt substitué à l'impôt ».

En faveur de cette thèse, on peut dire:

a) *Que le recours à l'emprunt est normal quand il s'agit d'investissements.* C'est vrai.

b) *Que la baisse des prix résultant immédiatement d'une détaxation* est rapide et que la tendance à la hausse résultant de la demande est plus lente.

Ce peut être vrai dans une conjoncture favorable. C'est pourquoi de telles mesures ne doivent pas être négligées comme partie d'une politique d'ensemble.

c) *Que l'épargne peut être stimulée* et donc la demande de consommation réduite au delà de ce que représentait l'effet obtenu par l'impôt (plus la fraude).

Ceci n'est naturellement pas à exclure. Si une réduction d'impôt de 100 milliards pour un revenu national de 1.000 milliards amenait les contribuables à épargner non par 100 mais 200 milliards, la pression sur la consommation se trouverait allégée de 100 milliards supplémentaires. Le résultat serait appréciable.

Peut-il être raisonnablement attendu dans les circonstances actuelles ? Un pari sur l'épargne peut-il être envisagé — à défaut de mesures sélectives — avec de fortes chances de succès ?

Peut-être, si des avantages très substantiels (sous forme d'intérêts ou de garanties) étaient consentis aux souscripteurs des nouveaux emprunts, parviendrait-on à stimuler *quelque peu* l'épargne au détriment de la consommation. Mais, en même temps, l'Etat rendrait impossible aux particuliers le recours au marché des capitaux qu'il renchérirait de façon excessive: il les acculerait donc, soit au non-investissement, soit à la faillite.

Aussi, peut-on penser en substance que, puisque la substitution de l'emprunt à l'impôt n'est pas en elle-même capable de modifier les conditions fondamentales qui ont déterminé la pression inflationniste, il risque d'être illusoire de compter sur les « *facteurs psychologiques* » pour déterminer un renversement complet des dispositions à l'épargne.

Cette remarque doit être complétée par les réserves que les adversaires de la thèse ont, de leur côté, le droit de faire sur le schéma théorique que nous avons développé.

a) *Il n'est pas sûr qu'un allègement fiscal* se traduise par un abaissement correspondant des prix, à défaut, du moins, de contrôles. Les producteurs, en effet, n'ignorant pas la tendance maintenue à la hausse, devront tenir compte de leurs prix de remplacement et pourront anticiper sur cette hausse. Ainsi, l'allègement fiscal se traduirait, au moins en partie, par une rente des producteurs.

b) *Les souscriptions éventuelles* à l'emprunt pourraient être obtenues par de simples arbitrages sur d'autres emplois: c'est un autre « circuit » par lequel des conditions d'emprunt public trop avantageuses pourraient nuire au crédit privé.

c) *Enfin, ces souscriptions pourraient être au moins en partie factives*, c'est-à-dire provenir d'un élargissement des crédits bancaires. Alors, il y aurait augmentation et non diminution de la pression inflationniste.

Pour toutes ces raisons:

Un effort pour substituer l'emprunt à l'impôt nous semble souhaitable. Il réussira dans la mesure où l'épargne sera stimulée.

Mais l'épargne ne sera stimulée que si les mesures de déflation fiscale s'insèrent dans le cadre d'une politique d'ensemble dont la substitution de l'emprunt à l'impôt peut être l'un des éléments mais ne saurait être la pièce maîtresse.

Il serait, en tous cas, dangereux de trop escompter d'une pareille mesure si une attente non justifiée devait mettre en péril l'équilibre budgétaire.

Ainsi, les politiques non sélectives mettent en avant ou des dispositions qui, parce que non sélectives, sont dangereuses pour le niveau d'activité de la nation, injustes ou, en soi, peu efficaces.

Les conclusions auxquelles elles parviennent ne peuvent être retenues que si elles sont insérées dans le cadre d'une politique d'ensemble qui doit être sélective.

4° *Les règles d'une politique sélective.*

A. — Les objectifs. — Une politique neutre à l'égard des divers secteurs de l'activité nationale ne pouvant réussir à maîtriser l'inflation qu'en réduisant l'activité économique sans discrimination, une politique sélective doit lui être préférée.

Elle doit s'attaquer non aux manifestations, mais aux causes de la situation présente.

Elle doit donc:

Assurer l'équilibre de la balance des payemens;

Assurer l'équilibre interne en éliminant la pression inflationniste;

Ne pas réduire l'activité économique, mais, au contraire, faciliter, à courte échéance, l'expansion de la production de biens de consommations;

Assurer, dans les meilleures conditions de progressivité, le passage éventuel de la production civile à celle d'armement;

Répartir les sacrifices de façon à atteindre le moins possible les classes les plus pauvres et celles pourvues de revenus fixes.

Aucun « mécanisme automatique » ne permettant d'espérer que ces fins seront atteintes, des choix doivent être faits par l'Etat.

Ils porteront principalement sur l'orientation:

Des dépenses non productives, des investissements et du stockage;

De la production, de la consommation interne et de l'épargne;

Des exportations;

Des importations.

B. — Les dépenses non productives, les investissements et le stockage. — *a*) Il faut ici rappeler la nécessité urgente de la lutte contre *certaines dépenses inutiles* de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques, de celle, en particulier, du contrôle des marchés publics;

b) La nécessité urgente de la lutte contre *l'évasion fiscale* par la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de mesures dont beaucoup peuvent être rentables à court terme et celle d'une réforme fiscale;

c) Le rôle des *charges militaires* et de la part de ces charges financières par le revenu national dans la situation actuelle: le danger que présenterait, pour l'avenir, le sacrifice des investissements productifs à ces charges: tout en posant que le Conseil économique n'a pas à juger de l'opportunité de ces charges;

d) *La réduction générale des investissements* (publics et privés) aurait un effet déflationniste, mais accroîtrait le sacrifice demandé à la Nation tout en mettant en danger l'avenir.

Un choix entre investissements doit donc être fait.

Les investissements les plus suceptibles d'être momentanément abandonnés en cas d'absolue nécessité seraient ceux:

Ne correspondant pas à des travaux déjà en cours;

A effectuer dans des secteurs susceptibles de reconversion à fins militaires;

De productivité lointaine;

Sans effets sur nos exportations;

Impliquant le retour à de fortes importations de biens d'équipement étranger.

Au contraire, les investissements de caractères inverses et notamment ceux susceptibles d'accroître rapidement la productivité doivent être à tous prix maintenus.

Un plan prévisionnel d'investissements et de conversions valable pour la période de réarmement, s'appliquant aux investissements tant publics que privés, doit donc être établi de toute urgence.

e) *Le financement des investissements* par l'impôt devrait être évité dans la mesure du possible: bien qu'il soit dangereux d'attendre un résultat antiinflationniste suffisant du passage à l'emprunt en lui-même, un allègement fiscal au moins sur certaines productions pourrait être un élément de la politique antiinflationniste.

f) *L'autofinancement* tant dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées ne devrait pas être encouragé car il tend à maintenir un niveau élevé des prix; à promouvoir des investissements qui ne sont pas nécessairement les plus utiles à faciliter l'évasion fiscale.

Le contrôle de l'autofinancement relève des raisons mêmes qui font souhaiter un certain allègement fiscal.

g) Une attention spéciale doit être accordée aux *investissements à affectuer dans l'Union française.*

L'établissement dans les territoires non métropolitains d'un certain nombre de productions exigées par le programme de réarmement, présenterait les plus grands avantages tant pour le développement de ces territoires que pour l'économie métropolitaine. S'installant dans des régions où l'on ne peut pas dire que le plein emploi est réalisé au sens européen du terme, de nouvelles industries éviteraient les exigences d'une « conversion ». En outre, l'intensification des courants commerciaux au sein de l'Union française et entre l'Union et l'étranger serait de nature à remédier partiellement à la situation actuelle de nos échanges extérieurs.

h) *Le stockage* des denrées alimentaires et denrées de consommation nationales et importées a été une conséquence de l'attente de l'inflation et de la dévaluation. Toute mesure tendant à décourager le stockage aurait des effets inverses.

C. — La producion, la consommation interne et l'épargne. — Une politique antiinflationniste cohérente doit tendre à accroître la production des biens de consommation les plus indispensables (produits alimentaires) par tous les procédés ne comportant pas hausse des prix: à obtenir éventuellement sur ces produits une baisse des prix et à orienter au maximum la demande vers des produits dont la fabrication peut être intensifiée. Elle tendra aussi à détourner la consommation de certains produits importés et de certains produits exportables.

C'est pourquoi elle doit être sélective.

Elle comportera:

a) *Effort d'intensification de la production agricole* par le maintien ou, éventuellement, l'abaissement de certains éléments du prix de revient de l'agriculture:

Par la recherche, en relations avec les organisations professionnelles, de l'allègement des circuits commerciaux;

Par la poursuite de l'effort d'équipement dans ce qu'il a de plus immédiatement rentable;

Par une politique des engrais et des carburants;

Par la préparation d'un retour aussi rapide que possible à une politique internationale saine;

b) *Maintien, en général, des prix taxés* qui doit comporter un certain nombre de mesures d'incitation ou de contrôle;

c) *Examen, secteur par secteur,* des prix de ventes industriels souhaitables.

Cet examen peut conclure:

A l'utilité d'un blocage ou d'une baisse;

Dans certains secteurs (correspondant à des productions non indispensables ou exportables), à l'utilité d'une hausse;

d) *Orientation de la consommation* vers certains biens non alimentaires susceptibles d'être développés.

En particulier, la poursuite et l'intensification de la politique du logement doit être considérée comme un élément indispensable dans la conjoncture actuelle.

Dans la mesure où cette politique parviendra à encourager et à mobiliser une épargne qui, à défaut, se serait portée vers d'autres biens rares ou des produits d'importation, elle est susceptible de contribuer puissamment à la lutte antiinflationniste;

e) *Toute mesure tendant en général à encourager l'épargne* est également un élément essentiel de la lutte antiinflationniste.

La plus efficace serait naturellement le succès de cette lutte. Il faut donc éviter de s'engager en parlant de l'encouragement de l'épargne dans un cercle vicieux.

Toutefois, certaines mesures fiscales, une réorganisation du marché, des facilités données à la vente à tempérament de produits d'équipement ménager comme l'épargne-logement peuvent l'encourager.

Les « emprunts indexés » le peuvent aussi.

Il faudra, toutefois, examiner en chaque hypothèse dans quelle mesure les initiatives prises ne tendraient pas à réduire au profit des usages avantagés les fonds disponibles pour d'autres usages.

D. — Les exportations. — La difficulté de toute politique d'exportation dans la conjoncture actuelle c'est qu'elle est, en soi, inflationniste.

Le développement des exportations ne peut donc être recherché sans sélection.

En principe, il faudrait encourager les exportations capables, si possible, de répondre à l'ensemble des critères suivants:

Marché étranger élastique, c'est-à-dire susceptible de répondre largement à de faibles incitations de prix;

Situation concurrentielle encore favorable, c'est-à-dire exigeant le moindre effort de la part du pays;

Nature du produit telle que son renchérissement soit de faible incidence sur le coût de la vie des classes les plus pauvres.

Ces trois critères pouvant ne point coïncider, une option peut s'avérer nécessaire. On peut dire, en principe, qu'il sera préférable de concentrer plutôt que de disperser les efforts d'exportations.

En tout cas, des programmes d'exportation devraient être établis.

E. — Les importations. — Puisque la réduction d'ensemble des importations apparaît temporairement inévitable, un choix devra être fait en vue de maintenir les plus indispensables.

Que faut-il entendre par là ? Faut-il préférer, si quelque sacrifice doit être fait, maintenir les importations de produits alimentaires, celles de matières premières ou celles d'outillage ? Des arguments sérieux peuvent être donnés en faveur de chaque option.

En faveur des importations maintenues de produits alimentaires, on peut soutenir qu'elles ont une grande incidence sur les prix intérieurs, que la lutte contre la pression inflationniste exige le blocage de ces prix. Par contre, il est certain que sacrifier les importations de matières premières reviendrait à mettre plusieurs de nos industries en demi-sommeil, à élever leur prix de revient unitaire et à réduire le revenu national. Quant à l'abandon des importations d'outillage, il peut se soutenir dans le cadre d'un plan général de réduction des investissements, mais serait contradictoire à l'idéal que nous avons posé du maintien de l'activité économique du pays.

S'il faut choisir et dans la mesure où cela est inévitable, nous opterons pour la sauvegarde des importations dans l'ordre de priorité suivant: matières premières, outillage, produits alimentaires.

En effet, il nous semble indispensable de maintenir le rythme de fonctionnement et de croissance de l'industrie nationale et, au surplus, sa réduction (provenant par exemple de la réduction d'entrées de matières premières textiles ou de coke) ne manquerait pas de se traduire par une poussée vers la hausse des prix.

Au contraire, l'expérience semble avoir prouvé la relative inefficacité des importations de choc et la préférence qui doit être donnée à d'autres moyens déflationnistes. Au surplus, il n'est pas inadmissible que certaines importations de denrées alimentaires ne puissent être obtenues par la voie de troc contre certaines exportations portant souvent sur d'autres produits alimentaires. Quelques expériences ont été récemment faites dans ce sens.

Quant aux importations d'outillage, elles doivent répondre aux besoins généraux d'investissement du pays. Du point de vue de la lutte anti-inflationniste, il faudra naturellement préférer celles qui correspondent à un accroissement rapide de production et celles dont l'effet stimulant ne peut être que de plus longue durée. Certaines options n'en restent pas moins possibles d'obtention de divers produits d'outillage par la substitution d'une production nationale à une production importée.

Il apparaît, en somme, si une politique sélective doit être suivie qu'une telle politique suppose au moins des plans prévisionnels ou des programmes portant sur les investissements et le commerce extérieur. De tels plans ou programmes devraient être présentés au plus tôt et soumis, pour avis, au Conseil économique.

Il reste que les résultats jugés souhaitables peuvent être, *a priori*, atteints par deux séries de moyens:

Par la voie des incitations, c'est-à-dire des avantages ou charges proposés en conséquence de telle ou telle décision. L'ensemble de ces procédés n'est pas contradictoire à la tradition libérale;

Par la voie des contrôles quantitatifs.

Nous estimons que le maximum doit être demandé à la politique des incitations; que, néanmoins, un certain nombre de contrôles sont inévitables, mais que, dans la conjoncture actuelle, ces contrôles peuvent être réduits au minimum.

5° *Première forme d'une politique sélective: la sélection par voie d'incitations.*

Une politique usant d'incitations peut, en principe, mettre en œuvre quatre séries de moyens:

Des moyens institutionnels (réforme administrative, par exemple), une politique des prix, une politique de l'épargne et du crédit, une politique fiscale.

Ces quatre moyens interviendront concurremment dans les différents secteurs que nous avons définis.

A. — Moyens institutionnels. — On peut énumérer:

a) *Réforme du contrôle fiscal* par concentration des moyens de contrôle;

b) *Réforme administrative* réduisant les doubles emplois et assurant mieux le contrôle des dépenses, notamment des marchés;

c) *Etablissement de plans prévisionnels* d'investissement et de plans ou de programmes relatifs au commerce extérieur;

d) Revision, en accord avec les organisations professionnelles, du système de distribution français;

e) *Simplification des formalités* et concentration des services relatifs à l'exportation, en vue d'assurer une meilleure prospection des marchés extérieurs et de rendre plus aisées les initiatives des exportateurs;

f) *Renforcement du contrôle des échanges* extérieurs et du contrôle des changes, en vue d'assurer le rapatriement des devises provenant des exportations et d'éviter les sorties clandestines de capitaux. Resserrement du contrôle des devises touristes.

B. — Politique des prix. — a) *Les prix taxés* doivent, en principe, être bloqués surtout en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et le prix des services publics. Ce blocage doit être maintenu même s'il doit faire disparaître les marges d'autofinancement;

b) *Certains prix* (taxés ou non) peuvent être abaissés. Cet abaissement doit être recherché en accord avec les organisations professionnelles;

d) *Un réexamen* s'impose, des mesures tendant à maintenir les prix de certains produits alimentaires (vins, sucres);

e) *Des mesures supplémentaires susceptibles de favoriser* un abaissement des prix par la détaxation ou la subvention de certaines productions alimentaires ou des éléments entrant dans leur prix de revient peuvent être envisagées dans les limites autorisées par le maintien de l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire dans les limites des ressources supplémentaires qui pourraient être attendues d'une réduction de certaines dépenses publiques, de la lutte contre la fraude fiscale, d'impôts établis sur certains secteurs ou d'une réforme fiscale générale;

f) Le vote et la mise en application rapide d'une *loi sur les ententes* est un élément de la lutte contre la hausse des prix;

g) Une hausse pourrait par contre, sans inconvénients majeurs, se manifester *sur certains produits* non indispensables — surtout s'ils sont exportables —. Mais il serait avantageux, alors, qu'elle soit compensée par un prélèvement fiscal.

C. — Politique de l'épargne et du crédit:

a) *Un encouragement d'ensemble à l'épargne* ne peut résulter que du succès de la politique anti-inflationniste. Comme on l'a dit, certaines mesures fiscales et d'organisation du marché financier peuvent être utiles.

C'est toutefois sous des formes sélectives et en particulier sous forme d'encouragements donnés à la formation d'une épargne tendant à s'employer en certains biens de consommation d'offre particulièrement élastique que notamment sous la forme d'épargne logement et de crédits à tempérament aux jeunes ménages, qu'une telle politique peut avoir son sens à l'origine d'une politique d'ensemble;

b) *Des taux d'intérêt* particulièrement bas devront porter sur les crédits consentis aux exportateurs. Des facilités pour la conversion d'emprunts à moyen terme ou à court terme en emprunts à long terme devront être accordées aux industries, commerces et services liés à l'exportation ou au tourisme;

c) *Dans l'ordre intérieur*, des taux d'intérêt avantageux devraient être consentis à certaines activités spécifiques, notamment à la reconstruction, au logement et à l'équipement agricole, ainsi qu'aux branches de production viables exceptionnellement menacées à la fois par la fermeture des débouchés extérieurs et les restrictions de la demande interne.

d) Enfin une *politique de crédit favorable* s'adressera aux investissements considérés comme devant être maintenus en priorité.

D. — Politique fiscale. — Dans l'immédiat, la politique fiscale devra s'attacher avant tout:

A la répression de la *fraude fiscale* en instaurant les contrôles nécessaires à cette répression;

A l'adoption de mesures impropres à encourager l'autofinancement;

A l'établissement d'une *taxation indirecte* susceptible de porter sur les industries exportatrices pour leurs ventes à l'intérieur dans la mesure où leurs produits n'auront pas été jugés indispensables au marché intérieur;

A l'*accélération des rentrées fiscales;*

A *certaines détaxations jugées indispensables* pour soutenir la concurrence extérieure ou permettre le maintien des prix intérieurs des produits de première nécessité.

Une réforme fiscale s'impose en outre d'urgence. Elle devra assurer une répartition plus équitable des charges de la nation.

L'impératif de l'équilibre budgétaire étant actuellement absolu et certains allégements fiscaux s'imposant ainsi que certaines subventions en vue de la poursuite d'une politique sélective, la mesure dans laquelle un alourdissement de la charge fiscale pourra être évité dépend:

a) *De la rigueur avec laquelle sera poursuivie une politique* de compression des dépenses, de l'efficacité des mesures prises contre la fraude fiscale, des possibilités de trouver sous forme d'argent frais de nouvelles ressources d'emprunt.

Nous avons marqué l'injustice qu'il y aurait à ne pas attendre d'heureux résultats de ces mesures; mais le péril qu'il y aurait à les surestimer;

b) *De la possibilité et de la volonté* de renforcer une politique sélective d'incitations par certaines mesures de contrôle.

En toute hypothèse, il doit être posé que tout alourdissement des charges fiscales doit impliquer une réforme profonde de la fiscalité française en vue de répartir équitablement les sacrifices de la nation.

6° *Deuxième forme d'une politique sélective: la sélection par voie de contrôles.*

Le recours à certaines formes de contrôle semble inévitable si l'on entend éviter au maximum d'imposer à la nation les sacrifices qu'impliquerait une crise de déflation, sauvegarder dans l'avenir l'amélioration de son niveau de vie et sa position concurrentielle, répartir équitablement les sacrifices consentis.

Elles devraient renforcer les mesures de sélection par incitation en vue de rendre efficace l'orientation que l'on entend donner à l'économie.

Elles assureraient la formation d'un circuit de capitaux tendant à rendre praticable le financement par l'emprunt de certaines dépenses d'investissement publiques et privées.

Il existe déjà certains contrôles et notamment ceux qui résultent de la discrimination du crédit et du contingentement de certaines importations.

Le rétablissement d'autres contrôles devrait tenir compte de ce que les conditions actuelles ne sont plus celles qu'ont connues les années antérieures à 1949.

Les contrôles devraient être peu nombreux et rigoureux.

Ils doivent:

A. — Porter essentiellement sur les échanges extérieurs et les conséquences que la restriction de ces échanges est susceptible d'entraîner pour l'économie interne.

En conséquence:

a) Ils doivent tirer la conséquence inévitable du *rétablissement de contingents* et ne pas permettre que certaines entreprises ou certains secteurs en soient les victimes exclusives.

Pour cela, la répartition sous contrôle public des matières premières, des sources d'énergie et des demi-produits qui en sont issus sous contrôle public s'impose;

b) *Le rationnement à la consommation de certains produits importés* non indispensables sera utile physiquement et moralement;

c) *L'instauration* de contrôles en certaines productions exportatrices et, par exemple, de quotas d'exportations, serait la contrepartie logique des avantages qui leur seraient faits.

B. — Porter sur le crédit et sa discrimination:

a) En vue de *décourager le stockage* et d'assurer le déstockage des accumulations spéculatives réalisées au cours de ces derniers mois;

b) En vue *d'orienter les investissements producteurs, importations et exportations*, en conformité avec les buts définis.

C. — Porter éventuellement et seulement si la politique de prix poursuivie en accord avec les organisations professionnelles aboutissait à un échec sur les conditions de formation des prix à la production et à la distribution d'un petit nombre de produits alimentaires qui bénéficieraient, d'une part, de certains avantages et n'auraient plus, de l'autre, à redouter la concurrence des importations de choc.

7° *Les expériences étrangères.*

Sans vouloir assimiler la situation de la France à celle de certains pays étrangers, il est intéressant de noter que la lutte contre l'inflation a été menée depuis deux ans par divers pays dans des conditions analogues à celles que nous connaissons et dans plusieurs hypothèses par des moyens analogues à ceux que nous préconisons.

A. — Etats-Unis. — Le message économique du président Truman au Congrès (16 janvier 1952) contenait notamment les passages suivants:

« Le consommateur américain, c'est-à-dire tous les les américains, devra renoncer à certains avantages qui seraient possibles si le coût de la sécurité n'était pas si élevé... Le nombre de nouveaux locaux d'habitation qui s'éleva à 1.400.000 en 1950... devra être ramené à 85.000 unités. On fabriquera moins de 4 millions de nouvelles voitures particulières contre 5.300.000 l'an dernier, le niveau de la production des articles ménagers, des radios et des postes de télévision devra également être réduit...

« Une imposition convenable est essentielle à la fois pour assurer une position fiscale saine et pour maintenir la stabilité économique. Si on ne veut pas que les dépenses supplémentaires du Gouvernement pour le programme de défense mènent à une inflation des prix, il faut contrôler les dépenses du commerce et de la consommation. Les impôts payent les dépenses du Gouvernement et en même temps réduisent les fonds disponibles pour la dépense privée...

« Les contrôles sélectifs de crédit sont particulièrement utiles dans les conditions actuelles, parce qu'ils réduisent les possibilités d'emprunt et de dépense pour les catégories les moins nécessaires, notamment pour ceux qui demandent des matériaux rares. Le bureau des gouverneurs du système de réserve fédéral emploie les pouvoirs que lui confère la loi de production de défense pour limiter les emprunts destinés à l'achat de biens de consommation durable et à la construction de nouveaux locaux d'habitation...

« Nous devons poursuivre notre effort pour le maintien des prix... L'office de stabilisation des prix a fait de grands progrès durant l'année écoulée vers un équilibre des prix qui doit être fermement maintenu. Il est en train d'établir des règlements simples et exécutoires touchant des industries et des denrées particulières. » (Cité par *Documentation française* du 15 février 1952, pages 7 et 8.)

Si les moyens essentiels du contrôle sélectif sont ici la fiscalité et le crédit, si les productions encouragées et découragées ne sont pas les mêmes que celles qu'il conviendrait d'encourager et de décourager en France, c'est là le résultat de la différence de structure entre les deux pays. Mais le succès de la lutte anti-inflationniste aux Etats-Unis paraît assurément dû à la rigueur du contrôle sélectif.

B. — Royaume-Uni. — On sait assez que le changement du parti politique au pouvoir ne s'est pas traduit par une détente de la politique de rigueur appliquée par ce pays.

Dès novembre 1951, un certain nombre de mesures en ce sens étaient prises.

Elles ont été renforcées en février 1952 par un certain nombre de mesures sélectives.

En ce qui concerne les importations, deux principes ont été posés: l'industrie ne doit pas manquer des matières premières essentielles: les rations alimentaires de base ne doivent pas être touchées.

Les réductions récentes de dépenses en devises ont porté sur l'allocation de devises aux touristes, sur les importations de tabac, sur les importations de charbon américain.

Pour les produits pétroliers, il n'y a pas eu rationnement, mais élévation du prix intérieur tendant à décourager la consommation.

Une réduction des importations de films est à l'étude.

Pour les exportations: les quotas d'exportation imposés à certaines industries ont été élargis. 60.000 automobiles et 60.000 véhicules commerciaux seulement seront livrés au marché intérieur contre 110.000 et 100.000 respectivement en 1951.

Une réduction des crédits doit décourager la consommation interne de produits exportables. Des pourcentages élevés de payement comptant obligatoires ont été établis.

Des économies administratives seront faites sur les dépenses de fonctionnement des services civils.

On sait par ailleurs qu'il y a eu renforcement des discriminations de crédit, réduction des rations de certains produits et réduction des allocations de matières premières à certaines industries.

Ici donc encore et dans des conditions qui ne sont pas rigoureusement comparables à celles de la France, en vertu aussi de choix qui peuvent être et qui sont discutés, une politique sélective de rigueur a été menée.

C. — Pays-Bas (voir: *Economist*, 1er mars 1952). — Les Pays-Bas offrent l'exemple d'une politique anti-inflationniste apparemment réussie et qui a rétabli un équilibre extérieur compromis, mais au prix de lourds sacrifices intérieurs qu'une politique plus sélective aurait, pensons-nous, permis d'éviter.

La position hollandaise s'est améliorée à l'U. E. P. au cours de l'année 1951, le déficit-dollar, lui-même, a été réduit, le budget est équilibré, la hausse des prix a été freinée.

En septembre 1950, la Nederlandsche Bank élevait ses taux d'intérêt. En janvier 1951, des restrictions de crédit plus draconiennes, exigeant notamment un pourcentage de couverture élevé de tous crédits, étaient prises.

Le résultat obtenu fut une réduction générale des investissements, un chiffre de chômage en hausse rapide atteignant officiellement 128.000 et officieusement 200.000, chiffre en hausse continue.

Cette expérience montre à l'évidence de quel prix peut-être payée une politique non suffisamment sélective de lutte contre l'inflation.

8° *Les mesures internationales.*

Il nous paraît essentiel de bien marquer que nous ne pouvons considérer le retour vers des économies nationales plus isolées que comme une situation transitoire regrettable. L'orientation vers la libération des échanges doit être maintenue.

Elle peut être aidée par une réforme des institutions internationales.

La base-dollar de fonctionnement de l'Union européenne de payements semble d'abord trop étroite. Un élargissement paraît souhaitable qui permettrait des exigences moins draconiennes quant aux couvertures des déficits.

La fragilité du système de l'Union européenne de payements tient, par ailleurs, en partie à sa base géographique trop étroite.

Deux propositions ont été faites: inclusion des pays de l'Europe de l'Est, inclusion des pays de l'Amérique latine.

Nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour nous prononcer sur la viabilité de ces deux projets.

Il peut être affirmé cependant qu'une extension géographique est, en soi, souhaitable.

Mais, même si cette réforme entrait en vigueur, des disparités ne pourraient manquer de se manifester entre pays européens en raison des disparités des pressions inflationnistes qu'ils sont aujourd'hui appelés à supporter. De continuels réajustements de change seraient donc nécessaires et mettraient constamment en danger l'équilibre économique international.

Si les pays de l'O. E. C. E. estiment avoir des intérêts économiques communs et pensent devoir tendre vers la formation d'un grand marché, la première condition à réaliser serait dès lors l'harmonisation des mesures susceptibles de peser sur leurs prix intérieurs et leur position extérieure, en particulier l'harmonisation de leurs politiques d'investissements.

Une telle harmonisation était à l'origine un des objectifs majeurs de l'organisation.

L'adjonction aux tâches d'investissement de charges militaires ne peut que rendre plus pressante la nécessité d'une telle politique.

Une certaine répartition des charges militaires — sur la valeur de laquelle nous n'avons pas à nous prononcer — vient d'être réalisée.

L'harmonisation des politiques d'investissements doit être aujourd'hui envisagée comme la condition du succès des luttes anti-inflationnistes poursuivies par les divers Etats en ordre dispersé.

Elle supposerait l'établissement de plans européens ou d'une coordination européenne des plans nationaux.

Elle supposerait aussi la création d'une banque européenne d'investissements dont MM. Stikken, Pella et Petsche avaient esquissé le schéma.

Si cette idée était retenue comme elle devrait l'être, la banque européenne pourait procéder à l'émission d'un emprunt en monnaie stable placé sur les marchés des divers pays européens. Une telle initiative, qui ne serait pas sans précédents historiques, pourrait permettre le financement d'une partie des investissements nationaux par une institution internationale et soulagerait la tâche des diverses nations.

Elle faciliterait la jonction des économies et assurerait la stabilisation réciproque des monnaie européennes.

Si nous n'avons pas insisté davantage sur les mesures à prévoir dans l'ordre international, c'est que l'initiative en ce domaine nous échappe partiellement.

Il paraît capital que la nation, tout en souhaitant que d'utiles réformes interviennent au-delà de ses frontières, ait pleinement conscience de l'urgence des décisions à prendre dans sa pleine responsabilité.

2° Résolutions formulées par le Conseil économique dans sa séance du 20 mars 1952, relatives au problème des échanges extérieurs de la France.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 20 décembre 1951, par laquelle il s'est saisi de la question des échanges extérieurs de la France;

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission des affaires économiques et du plan, par M. Maurice Byé, sur la situation actuelle de la France à l'égard de l'Union européenne des payements;

Après avoir entendu les rapports de MM. Alfred Sauvy, Jean Duret, Maurice Byé et Léon Gingembre sur la définition d'une politique à suivre, en vue de rétablir l'équilibre de la balance des payements de la France et de maîtriser l'inflation;

Après avoir entendu les explications de M. André Philip, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur les mesures à prendre dans l'ordre international;

Après avoir entendu lecture du projet de résolution tendant à condamner la dévaluation comme moyen d'ajustement économique, présenté par M. André Philip, au nom de la commission des affaires économiques et du plan,

1° Emet les résolutions suivantes:

A. — *Mesures d'ordre international.*

Considérant qu'une partie des déséquilibres actuels provient de l'insuffisance de poids des diverses économies européennes séparées, en face d'une économie américaine dont les plus faibles variations exercent une influence plus que proportionnelle et sur les prix mondiaux et sur la balance des comptes des autres pays;

Considérant qu'en raison de l'insuffisance des réserves en métal et devises des principaux pays, de telles variations exercent une influence directe et brutale sur les politiques économiques nationales;

Le Conseil économique estime indispensable:

1. — La stabilisation sur une longue période des prix des principales matières premières mondiales, dans le cadre des accords de produits prévus au chapitre 6 de la charte de la Havane.

2. — La réorganisation du fonds monétaire international, afin de lui procurer des moyens suffisants pour maintenir, par l'octroi de crédits, les réserves des pays dont l'équilibre est menacé par la diminution de la demande émanant d'un grand pays industriel.

Mais, sans attendre le résultat de ces négociations internationales, l'Europe doit s'organiser pour assurer le relèvement général de sa balance et l'expansion coordonnée de sa production.

A cet effet, le Conseil économique estime nécessaire:

a) L'encouragement de la production agricole européenne dans le cadre des projets de mise en commun des marchés agricoles européens, dont la négociation doit être accélérée;

b) La création d'urgence d'une banque européenne d'investissements qui pourrait, à la fois, financer des investissements nouveaux susceptibles d'aboutir rapidement à un accroissement effectif de la production et relayer certains investissements nationaux actuellement financés par l'impôt. Une telle banque, jouissant de la garantie de tous les gouvernements européens, pourrait lancer un emprunt en unités de compte européennes, mobilisant l'épargne disponible dans les divers pays et assurant le financement d'une expansion internationale;

c) La réorganisation de l'Union européenne des payements, tant par l'élargissement de sa structure géographique que par l'accroissement de ses ressources lui permettant de devenir une véritable « clearing union », coordonnant la politique de crédit des diverses banques centrales;

d) La reprise de la politique d'élargissement des marchés européens; les restrictions actuelles aux échanges ne sauraient être qu'un moyen provisoire et regrettable d'équilibre. L'existence d'une Union européenne des payements disposant de ressources accrues devrait permettre la reprise de la politique de libération des échanges et d'abaissement progressif des tarifs douaniers en vue de parvenir rapidement à un marché européen unifié, seul capable d'exercer sur le marché international une influence comparable à celle du marché américain (1).

B. — *Mesures d'ordre interne.*

Le Conseil économique condamne formellement toute politique de dévaluation comme moyen d'ajustement économique, une telle politique ne pouvant établir qu'une parité fugitive entre les monnaies et aggraver les difficultés économiques sans apporter aucun remède à la pression inflationniste qu'il s'agit de maîtriser (2);

2° Le contre-projet de résolution présenté par M. Alfred Sauvy et les projets de résolution respectivement présentés par MM. Jean Duret, Maurice Byé et Léon Gingembre n'ayant pas recueilli la majorité des voix des membres du Conseil économique;

Le Conseil économique a successivement rejeté:

a) Le contre-projet de résolution présenté par M. Alfred Sauvy, ainsi conçu:

Emet la résolution:

Que les dépenses de reconstruction, c'est-à-dire la liquidation de la guerre précédente, ne peuvent être ajournées, ni ralenties, dans l'intérêt même de l'économie française et de la stabilité monétaire;

Que les investissements dans les industries de base, propres à réduire la déficience nationale en énergie et en matières premières (charbonnages, électricité, électrification des chemins de fer, recherches de pétrole, etc.) sont une condition indispensable d'un équilibre durable de la balance commerciale et d'un programme d'armements importants;

Que les investissements sociaux actuellement envisagés: logements, écoles, hôpitaux, ont déjà été ramenés au-dessous des besoins et ne permettent pas de combler le retard sur les pays étrangers;

(1) Ce vote a été acquis à l'unanimité à main levée, le groupe des travailleurs C. G. T. n'ayant pas pris part au vote.

(2) Ce vote a été acquis à main levée, à l'unanimité moins une abstention.

Que la réduction des dépenses civiles ne peut donner de résultats appréciables qu'au prix d'une réforme administrative qui, dans tous les domaines, se heurte au manque de logements;

Que l'accroissement simultané du nombre des vieillards et des enfants ne permet pas d'envisager une réduction des dépenses de la sécurité sociale;

Que l'appareil administratif actuel n'est pas en état d'appliquer une politique dirigiste de quelque envergure et que les mesures de compression de prix envisagées ne peuvent qu'accentuer cette inaptitude;

Que l'accroissement de la population dans les territoires d'outre-mer rend de plus en plus urgente l'exécution de travaux propres à assurer la conservation du sol, l'accroissement de la production agricole et la création de nouveaux emplois par l'industrialisation.

Que des réductions de dépenses de consommation ou des accroissements de productivité peuvent contrebalancer l'influence inflationniste de dépenses improductives.

Que cette contre influence sera plus sensible si elle porte sur des produits importés ou sur des produits exportables.

Que des emprunts peuvent contribuer à des réductions de consommation, tout en présentant moins d'inconvénients psychologiques que des impôts équivalents.

Mais que toutes ces mesures réunies ne peuvent, dans l'état actuel de l'économie française, et particulièrement de l'infrastructure économique, suffire à rendre compatibles, d'une part les charges militaires et dépenses improductives envisagées, et, d'autre part, les objectifs poursuivis, à savoir plein emploi, stabilité monétaire, développement de la production de richesses, vie des populations de l'Union française.

Que cette incompatibilité compromet, dans un avenir proche, la sécurité du territoire (1);

*
* *

b) Le projet de résolution présenté par M. Jean Duret, ainsi conçu:

Le Conseil économique condamne énergiquement tout recours à la dévaluation pour remédier à la crise des échanges.

Un retour vers des méthodes dirigistes comportant la répartition prioritaire des matières premières, le contrôle des prix, la réorganisation du commerce extérieur, le contrôle des changes, etc. etc. n'a aujourd'hui aucune chance de réussir. Même au moment où elle avait à sa disposition des organismes très ramifiés, l'économie dirigée en France a fort mal fonctionné. Elle n'a jamais pu juguler l'influence prédominante du marché noir, et depuis cette époque, les principaux organes de direction et de contrôle de l'économie ont été supprimés. Pour contrôler la vie économique à tous les échelons, il faudrait donc les rétablir et les renforcer, c'est-à-dire accroître considérablement le nombre des fonctionnaires spécialisés. Pour toutes ces raisons, un retour au dirigisme serait aujourd'hui tout à fait inefficace, le préconiser, c'est propager des solutions chimériques.

Le Conseil économique estime que la pression inflationniste peut être atténuée par:

1° L'introduction d'une fiscalité plus juste et plus efficiente et notamment la répression de la fraude fiscale;

2° La réduction des dépenses dans toute la mesure où elle ne nuit pas à la production présente et future.

3° La reprise du commerce avec les pays de l'Est, en particulier pour élargir les goulots d'étranglement, réduire les débours en dollars et fournir des débouchés aux industries souffrant de mévente.

Néanmoins, le Conseil économique estime que dans l'état actuel des dépenses militaires (armements et guerre d'Indochine) l'inflation ne peut être suffisamment freinée (2).

c) *Le projet de résolution présenté par M. Maurice Byé*, ainsi conçu:

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 20 décembre 1951, par laquelle il s'est saisi du problème posé par la situation actuelle de la France à l'égard de l'union européenne des payements;

Pleinement conscient de la gravité de cette situation, elle-même significative de la gravité de la situation de l'ensemble des échanges extérieurs français;

Souligne qu'elle ne peut trouver d'explication que dans l'importance de la pression inflationniste interne, aggravée, d'ailleurs, par une spéculation intéressée et souvent illégale;

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 115 voix contre 19 et 21 abstentions. (Voir le résultat en annexe, scrutin n° 1, page 59.)

(2) Ce vote a été acquis au scrutin public par 139 voix contre 16 et 2 abstentions. (Voir le résultat en annexe, scrutin n° 2, page 59.)

Constate que l'accélération de la poussée inflationniste résulte essentiellement d'un déséquilibre, accru par des dépenses militaires d'une importance exceptionnelle, entre offre et demande de biens de consommation;

Constate donc, tout en considérant comme étrangère à sa compétence toute discussion sur le bien-fondé des charges militaires, qu'une réduction de ces charges — aspiratrices de biens utiles et créatrices de biens improductifs — ou de la part qui nous incombe constituerait un élément déterminant d'un allégement de la pression inflationniste;

Estime qu'en tout état de cause, la lutte contre l'inflation requiert une politique économique qui condamne la facilité et comporte les disciplines nécessaires à l'utilisation optima des ressources et à la juste répartition des sacrifices tant dans la métropole que dans les territoires non métropolitains de l'Union française;

Dans cet esprit:

1° *Il condamne formellement, d'abord, une politique fondée sur la dévaluation comme moyen d'ajustement économique*, une telle politique ne pouvant qu'aggraver les difficultés actuelles et n'apportant aucun remède à la pression inflationniste qu'il s'agit de maîtriser;

2° *Il condamne toute politique qui maintiendrait et*, a fortiori, *aggraverait le déficit budgétaire*, en tant qu'elle maintiendrait ou aggraverait la pression inflationniste;

3° *Il condamne toute politique tendant à une réduction non discriminée des investissements publics ou privés et toute politique de resserrement du crédit tendant, sans discrimination, à obtenir ce résultat.* Une telle politique ne saurait obtenir le rétablissement de l'équilibre externe et interne qu'au prix du sous-emploi, de la réduction actuelle de la production nationale, de la réduction future de la production, de la productivité et de la capacité concurrentielles nationales. Elle ferait donc supporter à la nation en général, aux salariés, aux titulaires de revenus fixes et à la population non active à charge, en particulier, un sacrifice injustifiable;

4° Il demande que les ressources de la nation soient gérées avec une grande rigueur, que soient modifiées les conditions dans lesquelles sont passés les marchés de l'Etat et des collectivités et que soit entreprise une réforme administrative;

5° Il demande la répression de la fraude fiscale par le renforcement des contrôles et des pénalités;

6° Pour assurer le financement des dépenses d'investissements, il rejette l'emploi de l'autofinancement et préconise la création d'une caisse nationale d'investissement alimentée conjointement par l'emprunt, le remboursement des prêts d'équipement et l'impôt, en fonction de l'état du marché des capitaux.

Pour assurer le financement de la reconstruction par la caisse autonome de la reconstruction, le recours conjugué à l'impôt et à l'emprunt doit être utilisé, l'impôt intervenant pour assurer la part de financement de la tranche annuelle du « plan de financement » qui n'aurait pas été dans l'année précédente couverte par l'emprunt;

7° *Il tient, cependant, à affirmer que ces différentes mesures, bien que susceptibles de jouer un rôle dans une politique d'ensemble, doivent être estimées en fonction des résultats à en attendre à courte échéance;* qu'elles ne sauraient suffire à contenir l'actuelle pression inflationniste; qu'elles ne doivent en aucun cas aggraver la situation budgétaire et la réalisation des investissements jugés utiles;

8° Considérant que la pression inflationniste ne prend pas actuellement son origine dans un déficit budgétaire, mais dans un déséquilibre entre ressources nationales de biens de consommation ou d'importations, d'une part, et orientation croissante des moyens vers un ensemble d'emplois non productifs ou non immédiatement productif, de l'autre; *qu'un effort d'austérité est donc de toutes façons indispensable;* qu'une politique non sélective imposerait des sacrifices aux divers secteurs et aux divers revenus indifféremment et sans considération des effets économiques et sociaux plus ou moins souhaitables et équitables supportés par chacun d'eux;

Il estime que seule une politique sélective, agissant sur l'économie par des moyens adaptés à chaque secteur, est capable de maîtriser l'inflation, tout en assurant le progrès de la production nationale et du revenu national, en préparant la reprise des échanges internationaux et en répartissant équitablement les sacrifices imposés au pays;

9° Cette politique se donnera comme objectif le développement des productions les plus indispensables, l'orientation de la demande vers les produits susceptibles d'être accrus, l'orientation des investissements favorisant les plus rapidement productifs, l'encouragement de l'épargne, une option relative tant aux opérations qu'aux importations désirables.

Elle comportera une action sur tous les facteurs d'ordre interne ayant provoqué une hausse des prix français supérieure à celle des prix étrangers.

Cette action suppose un plan prévisionnel ou des programmes cohérents d'investissement, de production, d'exportation, d'importation.

L'établissement et l'application de ce plan devraient être faits en y associant toutes les organisations économiques et sociales compétentes, y compris les organisations ouvrières. Il importe également que l'administration économique soit décentralisée.

L'instauration de contrôles quantitatifs ne doit être envisagée que dans les secteurs où elle se révélerait nécessaire.

Les principales mesures préconisées sont les suivantes:

A. — *Action sur les prix.*

10° Blocage ou baisse des prix taxés pour les produits alimentaires, en tenant compte des coûts de production, ainsi que pour les matières premières et les sources d'énergie essentielles. Le maintien ou la baisse de ces prix peut éventuellement comporter des allégements fiscaux, à titre exceptionnel et transitoire;

11° Vote et mise en application rapide d'une loi assurant le contrôle efficace des ententes, lutte contre les marges excessives d'intermédiaires;

12° Revision des mesures tendant à maintenir artificiellement par un stockage spéculatif le niveau de certains prix, étant bien entendu que des réserves de produits agricoles, qui tiendraient compte à juste titre de l'incertitude inévitable des récoltes et des variations saisonnières, sont jugées indispensables aussi bien dans l'intérêt des producteurs que dans celui des consommateurs et des marchés d'exportations;

13° Abaissement des prix de certains produits par le refus de tout avantage à l'autofinancement des entreprises privées et compression des marges d'autofinancement des entreprises publiques, dans la mesure où le recours au marché dans le cadre des possibilités générales d'investissement le permettra;

14° Contrôle du prix de revient et des marges bénéficiaires des fabrications d'armement;

15° Elévation des prix de certains produits exportables non indispensables à la consommation intérieure par l'effet de majorations fiscales exonérant les quotités exportées;

B. — *Action sur la production, la consommation et l'épargne.*

16° Encouragements donnés à l'expansion d'une production agricole correspondant aux besoins réels du marché intérieur et extérieur, notamment par la baisse du prix des engrais et des carburants et la reconnaissance d'une priorité au crédit à l'équipement agricole ainsi qu'au crédit à l'amélioration de la distribution des produits agricoles en vue d'une réduction des prix d'alimentation;

17° Encouragements aux productions de produits alimentaires et à l'exploitation du sous-sol des territoires non métropolitains de l'Union française;

18° Orientation de la demande vers certains biens de consommation durables, notamment par le crédit à la consommation de certains produits.

Instauration d'une politique de construction réservant les ressources en matières indispensables, et prévision des moyens tendant à assurer l'application intégrale de la législation sur les loyers complétée par la réalisation rapide de l'épargne logement;

C. — *Commerce extérieur.*

19° Politique d'exportation coordonnée par un service unique, simplification des procédures d'exportation et amélioration des procédés de prospection des marchés extérieurs;

20° Encouragements à certaines exportations qui se révéleraient comme susceptibles, actuellement ou dans l'avenir, d'obtenir les plus larges marchés dans les conditions concurrentielles les meilleures et de porter le moins possible atteinte à la stabilité du marché intérieur;

21° Préférence accordée aux importations de matières premières sur celles de produits alimentaires ou de produits manufacturés; maintien des importations d'équipement dans le cadre du plan d'investissement établi;

22° Renforcement du contrôle du commerce extérieur et du contrôle des changes en vue d'assurer le rapatriement des devises provenant des exportations et du tourisme;

D. — *Réformes fiscales.*

23° Réforme fiscale tendant à la simplification des impôts, à la répression de la fraude et à la suppression des avantages fiscaux non justifiés;

Considérant qu'en raison de l'insuffisance des réserves en métal et devises des principaux pays, de telles variations exercent une influence directe et brutale sur les politiques économiques nationales;

Le Conseil économique estime indispensable:

1. — La stabilisation sur une longue période des prix des principales matières premières mondiales, dans le cadre des accords de produits prévus au chapitre 6 de la charte de la Havane.

2. — La réorganisation du fonds monétaire international, afin de lui procurer des moyens suffisants pour maintenir, par l'octroi de crédits, les réserves des pays dont l'équilibre est menacé par la diminution de la demande émanant d'un grand pays industriel.

Mais, sans attendre le résultat de ces négociations internationales, l'Europe doit s'organiser pour assurer le relèvement général de sa balance et l'expansion coordonnée de sa production.

A cet effet, le Conseil économique estime nécessaire:

a) L'encouragement de la production agricole européenne dans le cadre des projets de mise en commun des marchés agricoles européens, dont la négociation doit être accélérée;

b) La création d'urgence d'une banque européenne d'investissements qui pourrait, à la fois, financer des investissements nouveaux susceptibles d'aboutir rapidement à un accroissement effectif de la production et relayer certains investissements nationaux actuellement financés par l'impôt. Une telle banque, jouissant de la garantie de tous les gouvernements européens, pourrait lancer un emprunt en unités de compte européennes, mobilisant l'épargne disponible dans les divers pays et assurant le financement d'une expansion internationale;

c) La réorganisation de l'Union européenne des payements, tant par l'élargissement de sa structure géographique que par l'accroissement de ses ressources lui permettant de devenir une véritable « clearing union », coordonnant la politique de crédit des diverses banques centrales;

d) La reprise de la politique d'élargissement des marchés européens; les restrictions actuelles aux échanges ne sauraient être qu'un moyen provisoire et regrettable d'équilibre. L'existence d'une Union européenne des payements disposant de ressources accrues devrait permettre la reprise de la politique de libération des échanges et d'abaissement progressif des tarifs douaniers en vue de parvenir rapidement à un marché européen unifié, seul capable d'exercer sur le marché international une influence comparable à celle du marché américain (1).

B. — *Mesures d'ordre interne.*

Le Conseil économique condamne formellement toute politique de dévaluation comme moyen d'ajustement économique, une telle politique ne pouvant établir qu'une parité fugitive entre les monnaies et aggraver les difficultés économiques sans apporter aucun remède à la pression inflationniste qu'il s'agit de maîtriser (2);

2° Le contre-projet de résolution présenté par M. Alfred Sauvy et les projets de résolution respectivement présentés par MM. Jean Duret, Maurice Byé et Léon Gingembre n'ayant pas recueilli la majorité des voix des membres du Conseil économique;

Le Conseil économique a successivement rejeté:

a) Le contre-projet de résolution présenté par M. Alfred Sauvy, ainsi conçu:

Emet la résolution:

Que les dépenses de reconstruction, c'est-à-dire la liquidation de la guerre précédente, ne peuvent être ajournées, ni ralenties, dans l'intérêt même de l'économie française et de la stabilité monétaire;

Que les investissements dans les industries de base, propres à réduire la déficience nationale en énergie et en matières premières (charbonnages, électricité, électrification des chemins de fer, recherches de pétrole, etc.) sont une condition indispensable d'un équilibre durable de la balance commerciale et d'un programme d'armements importants;

Que les investissements sociaux actuellement envisagés: logements, écoles, hôpitaux, ont déjà été ramenés au-dessous des besoins et ne permettent pas de combler le retard sur les pays étrangers;

(1) Ce vote a été acquis à l'unanimité à main levée, le groupe des travailleurs C. G. T. n'ayant pas pris part au vote.

(2) Ce vote a été acquis à main levée, à l'unanimité moins une abstention.

Que la réduction des dépenses civiles ne peut donner de résultats appréciables qu'au prix d'une réforme administrative qui, dans tous les domaines, se heurte au manque de logements;

Que l'accroissement simultané du nombre des vieillards et des enfants ne permet pas d'envisager une réduction des dépenses de la sécurité sociale;

Que l'appareil administratif actuel n'est pas en état d'appliquer une politique dirigiste de quelque envergure et que les mesures de compression de prix envisagées ne peuvent qu'accentuer cette inaptitude;

Que l'accroissement de la population dans les territoires d'outre-mer rend de plus en plus urgente l'exécution de travaux propres à assurer la conservation du sol, l'accroissement de la production agricole et la création de nouveaux emplois par l'industrialisation.

Que des réductions de dépenses de consommation ou des accroissements de productivité peuvent contrebalancer l'influence inflationniste de dépenses improductives.

Que cette contre influence sera plus sensible si elle porte sur des produits importés ou sur des produits exportables.

Que des emprunts peuvent contribuer à des réductions de consommation, tout en présentant moins d'inconvénients psychologiques que des impôts équivalents.

Mais que toutes ces mesures réunies ne peuvent, dans l'état actuel de l'économie française, et particulièrement de l'infrastructure économique, suffire à rendre compatibles, d'une part les charges militaires et dépenses improductives envisagées, et, d'autre part, les objectifs poursuivis, à savoir plein emploi, stabilité monétaire, développement de la production de richesses, vie des populations de l'Union française.

Que cette incompatibilité compromet, dans un avenir proche, la sécurité du territoire (1);

*
* *

b) Le projet de résolution présenté par M. Jean Duret, ainsi conçu:

Le Conseil économique condamne énergiquement tout recours à la dévaluation pour remédier à la crise des échanges.

Un retour vers des méthodes dirigistes comportant la répartition prioritaire des matières premières, le contrôle des prix, la réorganisation du commerce extérieur, le contrôle des changes, etc. etc. n'a aujourd'hui aucune chance de réussir. Même au moment où elle avait à sa disposition des organismes très ramifiés, l'économie dirigée en France a fort mal fonctionné. Elle n'a jamais pu juguler l'influence prédominante du marché noir, et depuis cette époque, les principaux organes de direction et de contrôle de l'économie ont été supprimés. Pour contrôler la vie économique à tous les échelons, il faudrait donc les rétablir et les renforcer, c'est-à-dire accroître considérablement le nombre des fonctionnaires spécialisés. Pour toutes ces raisons, un retour au dirigisme serait aujourd'hui tout à fait inefficace, le préconiser, c'est propager des solutions chimériques.

Le Conseil économique estime que la pression inflationniste peut être atténuée par:

1° L'introduction d'une fiscalité plus juste et plus efficiente et notamment la répression de la fraude fiscale;

2° La réduction des dépenses dans toute la mesure où elle ne nuit pas à la production présente et future.

3° La reprise du commerce avec les pays de l'Est, en particulier pour élargir les goulots d'étranglement, réduire les débours en dollars et fournir des débouchés aux industries souffrant de mévente.

Néanmoins, le Conseil économique estime que dans l'état actuel des dépenses militaires (armements et guerre d'Indochine) l'inflation ne peut être suffisamment freinée (2).

c) *Le projet de résolution présenté par M. Maurice Byé*, ainsi conçu:

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 20 décembre 1951, par laquelle il s'est saisi du problème posé par la situation actuelle de la France à l'égard de l'union européenne des payements;

Pleinement conscient de la gravité de cette situation, elle-même significative de la gravité de la situation de l'ensemble des échanges extérieurs français;

Souligne qu'elle ne peut trouver d'explication que dans l'importance de la pression inflationniste interne, aggravée, d'ailleurs, par une spéculation intéressée et souvent illégale;

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 115 voix contre 19 et 21 abstentions. (Voir le résultat en annexe, scrutin n° 1, page 59.)

(2) Ce vote a été acquis au scrutin public par 139 voix contre 16 et 2 abstentions. (Voir le résultat en annexe, scrutin n° 2, page 59.)

Constate que l'accélération de la poussée inflationniste résulte essentiellement d'un déséquilibre, accru par des dépenses militaires d'une importance exceptionnelle, entre offre et demande de biens de consommation;

Constate donc, tout en considérant comme étrangère à sa compétence toute discussion sur le bien-fondé des charges militaires, qu'une réduction de ces charges — aspiratrices de biens utiles et créatrices de biens improductifs — ou de la part qui nous incombe constituerait un élément déterminant d'un allégement de la pression inflationniste;

Estime qu'en tout état de cause, la lutte contre l'inflation requiert une politique économique qui condamne la facilité et comporte les disciplines nécessaires à l'utilisation optima des ressources et à la juste répartition des sacrifices tant dans la métropole que dans les territoires non métropolitains de l'Union française;

Dans cet esprit:

1° *Il condamne formellement, d'abord, une politique fondée sur la dévaluation comme moyen d'ajustement économique*, une telle politique ne pouvant qu'aggraver les difficultés actuelles et n'apportant aucun remède à la pression inflationniste qu'il s'agit de maîtriser;

2° *Il condamne toute politique qui maintiendrait et*, a fortiori, *aggraverait le déficit budgétaire*, en tant qu'elle maintiendrait ou aggraverait la pression inflationniste;

3° *Il condamne toute politique tendant à une réduction non discriminée des investissements publics ou privés et toute politique de resserrement du crédit tendant, sans discrimination, à obtenir ce résultat.* Une telle politique ne saurait obtenir le rétablissement de l'équilibre externe et interne qu'au prix du sous-emploi, de la réduction actuelle de la production nationale, de la réduction future de la production, de la productivité et de la capacité concurrentielles nationales. Elle ferait donc supporter à la nation en général, aux salariés, aux titulaires de revenus fixes et à la population non active à charge, en particulier, un sacrifice injustifiable;

4° Il demande que les ressources de la nation soient gérées avec une grande rigueur, que soient modifiées les conditions dans lesquelles sont passés les marchés de l'Etat et des collectivités et que soit entreprise une réforme administrative;

5° Il demande la répression de la fraude fiscale par le renforcement des contrôles et des pénalités;

6° Pour assurer le financement des dépenses d'investissements, il rejette l'emploi de l'autofinancement et préconise la création d'une caisse nationale d'investissement alimentée conjointement par l'emprunt, le remboursement des prêts d'équipement et l'impôt, en fonction de l'état du marché des capitaux.

Pour assurer le financement de la reconstruction par la caisse autonome de la reconstruction, le recours conjugué à l'impôt et à l'emprunt doit être utilisé, l'impôt intervenant pour assurer la part de financement de la tranche annuelle du « plan de financement » qui n'aurait pas été dans l'année précédente couverte par l'emprunt;

7° *Il tient, cependant, à affirmer que ces différentes mesures, bien que susceptibles de jouer un rôle dans une politique d'ensemble, doivent être estimées en fonction des résultats à en attendre à courte échéance;* qu'elles ne sauraient suffire à contenir l'actuelle pression inflationniste; qu'elles ne doivent en aucun cas aggraver la situation budgétaire et la réalisation des investissements jugés utiles;

8° Considérant que la pression inflationniste ne prend pas actuellement son origine dans un déficit budgétaire, mais dans un déséquilibre entre ressources nationales de biens de consommation ou d'importations, d'une part, et orientation croissante des moyens vers un ensemble d'emplois non productifs ou non immédiatement productif, de l'autre; *qu'un effort d'austérité est donc de toutes façons indispensable;* qu'une politique non sélective imposerait des sacrifices aux divers secteurs et aux divers revenus indifféremment et sans considération des effets économiques et sociaux plus ou moins souhaitables et équitables supportés par chacun d'eux;

Il estime que seule une politique sélective, agissant sur l'économie par des moyens adaptés à chaque secteur, est capable de maîtriser l'inflation, tout en assurant le progrès de la production nationale et du revenu national, en préparant la reprise des échanges internationaux et en répartissant équitablement les sacrifices imposés au pays;

9° Cette politique se donnera comme objectif le développement des productions les plus indispensables, l'orientation de la demande vers les produits susceptibles d'être accrus, l'orientation des investissements favorisant les plus rapidement productifs, l'encouragement de l'épargne, une option relative tant aux opérations qu'aux importations désirables.

Elle comportera une action sur tous les facteurs d'ordre interne ayant provoqué une hausse des prix français supérieure à celle des prix étrangers.

Cette action suppose un plan prévisionnel ou des programmes cohérents d'investissement, de production, d'exportation, d'importation.

L'établissement et l'application de ce plan devraient être faits en y associant toutes les organisations économiques et sociales compétentes, y compris les organisations ouvrières. Il importe également que l'administration économique soit décentralisée.

L'instauration de contrôles quantitatifs ne doit être envisagée que dans les secteurs où elle se révélerait nécessaire.

Les principales mesures préconisées sont les suivantes:

A. — *Action sur les prix.*

10° Blocage ou baisse des prix taxés pour les produits alimentaires, en tenant compte des coûts de production, ainsi que pour les matières premières et les sources d'énergie essentielles. Le maintien ou la baisse de ces prix peut éventuellement comporter des allégements fiscaux, à titre exceptionnel et transitoire;

11° Vote et mise en application rapide d'une loi assurant le contrôle efficace des ententes, lutte contre les marges excessives d'intermédiaires;

12° Revision des mesures tendant à maintenir artificiellement par un stockage spéculatif le niveau de certains prix, étant bien entendu que des réserves de produits agricoles, qui tiendraient compte à juste titre de l'incertitude inévitable des récoltes et des variations saisonnières, sont jugées indispensables aussi bien dans l'intérêt des producteurs que dans celui des consommateurs et des marchés d'exportations;

13° Abaissement des prix de certains produits par le refus de tout avantage à l'autofinancement des entreprises privées et compression des marges d'autofinancement des entreprises publiques, dans la mesure où le recours au marché dans le cadre des possibilités générales d'investissement le permettra;

14° Contrôle du prix de revient et des marges bénéficiaires des fabrications d'armement;

15° Elévation des prix de certains produits exportables non indispensables à la consommation intérieure par l'effet de majorations fiscales exonérant les quotités exportées;

B. — *Action sur la production, la consommation et l'épargne.*

16° Encouragements donnés à l'expansion d'une production agricole correspondant aux besoins réels du marché intérieur et extérieur, notamment par la baisse du prix des engrais et des carburants et la reconnaissance d'une priorité au crédit à l'équipement agricole ainsi qu'au crédit à l'amélioration de la distribution des produits agricoles en vue d'une réduction des prix d'alimentation;

17° Encouragements aux productions de produits alimentaires et à l'exploitation du sous-sol des territoires non métropolitains de l'Union française;

18° Orientation de la demande vers certains biens de consommation durables, notamment par le crédit à la consommation de certains produits.

Instauration d'une politique de construction réservant les ressources en matières indispensables, et prévision des moyens tendant à assurer l'application intégrale de la législation sur les loyers complétée par la réalisation rapide de l'épargne logement;

C. — *Commerce extérieur.*

19° Politique d'exportation coordonnée par un service unique, simplification des procédures d'exportation et amélioration des procédés de prospection des marchés extérieurs;

20° Encouragements à certaines exportations qui se révéleraient comme susceptibles, actuellement ou dans l'avenir, d'obtenir les plus larges marchés dans les conditions concurrentielles les meilleures et de porter le moins possible atteinte à la stabilité du marché intérieur;

21° Préférence accordée aux importations de matières premières sur celles de produits alimentaires ou de produits manufacturés; maintien des importations d'équipement dans le cadre du plan d'investissement établi;

22° Renforcement du contrôle du commerce extérieur et du contrôle des changes en vue d'assurer le rapatriement des devises provenant des exportations et du tourisme;

D. — *Réformes fiscales.*

23° Réforme fiscale tendant à la simplification des impôts, à la répression de la fraude et à la suppression des avantages fiscaux non justifiés;

E. — *Contrôles quantitatifs.*

24° Une répartition, sous le contrôle des pouvoirs publics, des principaux produits importés est, en outre, indispensable. Elle doit porter sur les principales matières premières importées, les demi-produits issus de ces matières premières et certains produits de consommation;

25° La répartition du crédit doit tendre à décourager le stockage et à obtenir la résorption des stocks accumulés au cours des derniers mois;

26° Le contrôle des investissements, conformément au plan établi, doit tendre à les orienter vers les emplois les plus rapidement productifs ou les plus utiles à notre position commerciale internationale, dans les conditions du moment;

27° Les moyens nécessaires devront être donnés aux pouvoirs publics pour exercer l'ensemble de ces contrôles (1).

d) Le projet de résolution présenté par M. Léon Gingembre, ainsi conçu:

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 20 décembre 1951 par laquelle il s'est saisi du problème posé par la situation actuelle de la France à l'égard de l'Union européenne des payements;

Pleinement conscient de la gravité de cette situation qui traduit le déséquilibre profond intervenu dans les rapports entre l'économie française et les économies étrangères;

Souligne que cette situation trouve sa source dans l'inflation interne qui, en accroissant exagérément les prix de revient français, ne permet plus à notre production d'affronter la concurrence étrangère, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur, alors qu'en 1949-1950, période de relative stabilité des prix, la France était largement créditrice à l'Union européenne des payements;

Considère qu'une attitude d'inaction en présence de cette situation ne pourrait que conduire à très brève échéance le pays à une catastrophe économique interne et externe;

Mais estime qu'une action ne saurait être efficace que si elle s'attache à faire disparaître durablement les causes profondes du mal, c'est-à-dire la situation inflationniste et la disparité des prix français par rapport aux prix étrangers, et que tout remède qui ne concernerait que les seules conséquences de ce mal serait illusoire, voire dangereux;

Condamne formellement la dévaluation comme moyen d'ajustement économique, une telle mesure ne pouvant, comme l'expérience l'a surabondamment démontré, et tant que les causes de l'inflation n'ont pas été extirpées, que constituer un palier dans l'effondrement continu de la valeur de la monnaie et n'établir qu'une parité fugitive entre les monnaies.

Le Conseil économique constate que l'inflation a sa source essentielle dans l'impossibilité où s'est trouvée l'économie française de financer l'ensemble des tâches à court, moyen et long termes que la communauté française prétend assumer, notamment: dépenses des services civils et militaires, réarmement, guerre d'Indochine, investissements publics et privés, reconstruction, tâches auxquelles s'ajoutent la couverture des déficits chroniques de certains services publics et la nécessité de faire face à des besoins accrus de prévoyance résultant de la modification de la situation démographique.

Il constate aussi que la défiance engendrée par l'amenuisement constant de la valeur de la monnaie, a entraîné une thésaurisation sans doute considérable, qui prive la nation des moyens qui lui seraient indispensables pour financer par l'emprunt la réalisation des tâches d'investissement et nécessite le recours à l'impôt ou à l'autofinancement.

Il constate en outre que les méfaits de la situation inflationniste sont considérablement aggravés:

Par une fiscalité complexe, inéquitable, mal répartie et de surcroît exagérément coûteuse, qui freine la productivité et engendre la fraude et dont les majorations constantes constituent, de ce fait, un élément de hausse des prix;

Par une politique des crédits qui, en raison de la mauvaise répartition qu'elle engendre, risque de paralyser la production, notamment dans les entreprises de petite et moyenne importance et les exploitations agricoles.

Le Conseil économique affirme, en conséquence:

Qu'un choix est nécessaire entre les tâches auxquelles prétend faire face la nation et qu'une priorité doit être établie entre elles, choix et priorité qui relèvent de la décision des assemblées politiques;

Qu'un équilibre rigoureux des finances publiques doit être réalisé entre les dépenses et les recettes par une juste appréciation des possibilités de la nation;

Qu'un retour à la confiance dans la valeur de la monnaie est nécessaire pour permettre à l'Etat de trouver les ressources à long terme qui lui sont indispensables;

Que les divers éléments des prix de revient soient stabilisés et que les pouvoirs publics s'abstiennent de prendre aucune mesure susceptible d'amorcer de nouvelles étapes de hausse.

Pour réaliser ce programme, le Conseil économique recommande:

Que la baisse des prix soit réalisée notamment par un effort technique permanent et à long terme qui permette de favoriser les échanges en sauvegardant le pouvoir d'achat des salariés;

Que soient abrogées toutes mesures d'origine professionnelle ou d'orientation politique faisant obstacle à la baisse des prix sans tenir compte des prix de revient réels;

Qu'il soit procédé à la mise en œuvre d'une réforme administrative susceptible de réduire le coût exagéré des services publics, notamment par la suppression des organismes faisant double emploi;

Que soit effectuée une réforme profonde des méthodes de gestion des entreprises publiques;

Que soit institué un contrôle rigoureux des investissements et que le Conseil économique soit saisi, en temps utile, de tous plans ou projets de plan mettant en jeu le sort de la monnaie française et l'avenir de la production;

Que le financement des investissements soit assuré par l'emprunt dans toute la mesure du possible, le financement par l'impôt pouvant être retenu pour tous les secteurs où l'équipement comporte un retard technique notoirement reconnu;

Que soit réalisée une réforme fondamentale de notre système fiscal en vue d'assurer un meilleur rendement des impôts et leur aménagement, afin de rendre impossible la fraude, les stades de perception étant réduits au maximum et choisis de telle sorte qu'ils ne puissent contrarier l'exportation.

Pour atténuer les conséquences que les mesures de déflation énoncées ci-dessus pourraient avoir sur l'activité économique du pays, le Conseil économique recommande d'autre part:

Le lancement d'un emprunt assorti de garanties à étudier dont le produit serait affecté à la couverture d'une partie importante des dépenses qui, dans le budget des investissements, sont financées par l'impôt;

La détaxation fiscale des bénéfices investis dans l'achat d'équipements et de matériels destinés à accroître à court terme la production et la productivité, notamment dans les entreprises de transformation qui n'ont pu bénéficier jusqu'à ce jour des crédits du plan de modernisation;

La modification des méthodes de distribution du crédit en la basant sur des notions qualitatives plutôt que quantitatives;

L'encouragement de l'ensemble des activités industrielles et agricoles exportatrices. Cet encouragement ne visant pas seulement à obtenir des résultats immédiats, mais tendant à sauvegarder et à accroître la production et la productivité (1).

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 66 voix contre 85 et 8 abstentions. (Voir le résultat en annexe, scrutin n° 3, page 60.)

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 71 voix contre 79 et 7 abstentions. (Voir le résultat en annexe, scrutin n° 4, p. 60.)

ANNEXE I

SCRUTIN N° 1

Sur le contre-projet de résolution présenté par M. Sauvy.

Nombre de votants..... 155

Ont voté pour..... 19
Ont voté contre..... 115
Se sont abstenus..... 21

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (19).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius (C. G. T.).

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. May, Roche, Sauvy.

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

Groupe de l'Union française. — M. N'Gom (C. G. T.).

Ont voté contre (115).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Guillant, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Barré, Barriol, Biset, Bonjean, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Jahan, Lepicard, Lucas, Mangeard, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des associations familiales. — M. Pasquet.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Beuque, Brot, de Laulanie, Gaussel, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Ricard, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Esperet, Foulot, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Willame.
C. G. T. F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.
C. T. Intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Graeve, Guinaudeau, Jourdain, Tidjani (C. F. T. C.), Sar (C. G. T. - F. O.).

Se sont abstenus (21).

Groupe de l'agriculture. — MM. Lamour, Lequertier, Martin.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Mabit, Mme Picard.

Groupe des coopératives. — M. Benoist.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Taix.

Groupe de la pensée française. — MM. Philip, Soula, Byé, Caujolle, Dumontier.

Groupe des sinistrés — MM. Aroud, Barat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bouruet-Aubertot, Delavignette, Lawrence (C. F. T. C.), Poilay (C. G. T. F. O.).

SCRUTIN N° 2

Sur le projet de résolution présenté par M. Duret.

Nombre de votants 157

Ont voté pour 16
Ont voté contre 139
Se sont abstenus 2

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (16).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius (C. G. T.).

Groupe de la pensée française. — M. Sauvy.

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

Groupe de l'Union française. — M. N'Gom (C. G. T.).

Ont voté contre (139).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Guillant, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Biset, Bonjean, Deleau (Jean), Denoyès, Des Courtils, Du Douet de Graville, Ferré, Forget, Genin, Gourlot, Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Beuque, Brot, de Laulanie, Gaussel, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Taix.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Nayolle, Meunier, Pisson, Ricard, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Soula.

Groupe des sinistrés — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Foulot, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Willame.
C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delemarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.
C. T. Intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Delavignette, Graeve, Guinaudeau, Jourdain, Lawrence, Poilay, Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (2).

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.
Groupe des sinistrés. — M. Aroud.

SCRUTIN N° 3

Sur le projet de résolution de M. Byé.

Nombre de votants 159

Ont voté pour 66
Ont voté contre 85
Abstentions 8

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (66).

Groupe de l'agriculture. — MM. Barré, Forget, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Lamour, Lequertier, Mangeard, Martin (C. G. T.).

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Ressicaud.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Taix, Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Soula.

Groupe des sinistrés. — MM. Aroud, Barat.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Foulot, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Delavignette, Lawrence, Monthé, Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (85).

Groupe des activités diverses. — MM. Guillant, Monfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Barriol, Biset, Bonjean, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Génin, Jahan, Lepicard, Lucas, Maumont, Naudin, Rius (C. G. T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — M. Schatz.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Gagniard, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Ricard, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. T. Intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bricheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Graeve, Guinaudeau, Jourdain, N'Gom (C. G. T.), Poilay.

Se sont abstenus (8).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Ramarony.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Beuque, Brot, Gaussel.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Hérell.

Groupe de la pensée française. — M. Sauvy.

SCRUTIN N° 4

Sur le projet de résolution présenté par M. Gingembre.

Nombre de votants 157

Ont voté pour 71
Ont voté contre 79
Abstentions 7

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (71).

Groupe des activités diverses. — MM. Guillant, Monfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Barriol, Biset, Bonjean, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Génin, Jahan, Lepicard, Lucas, Maumont, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — M. Schatz.

Groupe des entreprises privées. Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Ricard, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Graeve, Guinaudeau, Jourdain, Poilay.

Ont voté contre (79).

Groupe de l'agriculture. — MM. Barré, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Lamour, Lequertier, Mangeard, Martin, Rius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Beuque, Brot, Gaussel, Lamy.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Hérell, Taix, Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Foulot, Levard, Lienart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Delavignette, Lawrence, Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (7).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot.

Groupe de l'agriculture. — M. Forget.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Ressicaud.

Groupe des coopératives. — MM. de Laulanie, Viaux-Cambuzat.

ANNEXE II

Exposé des motifs du contre-projet de résolution présenté par M. Alfred Sauvy.

Le Conseil économique,

Considérant que l'inflation française est une cause grave de trouble économique et d'injustice sociale;

Considérant que cette inflation, ralentie en 1949, a pris une source nouvelle dans l'accroissement des dépenses improductives (charges militaires et charges résultant de la guerre d'Indochine);

Considérant que la proportion des dépenses militaires au revenu national a dépassé 10 p. 100, chiffre le plus élevé qui ait jamais été perçu en France, en temps de paix;

Considérant que ces charges se placent à une période où la reconstruction, c'est-à-dire la liquidation de la précédente guerre n'est pas achevée et représente près de 4 p. 100 du revenu national;

Considérant que, dans un pays moderne, la puissance d'armement dépend directement de la capacité industrielle du pays;

Considérant que le retard économique de la France, dû à deux guerres et à un long arrêt dans les investissements, impose une priorité aux industries de base formant l'infrastructure économique;

Considérant que la perte du portefeuille français de valeurs étrangères rend plus difficile l'accès aux matières premières et nécessite un effort particulier, pour remédier à cette pénurie;

Considérant que la crise d'énergie qui sévit en Europe de façon durable oblige à un effort intense en faveur des nouvelles sources d'énergie;

Considérant que la plupart des autres pays européens, cependant moins touchés que la France par la guerre, n'ont pas estimé possible de porter leur effort d'armement au-dessus de 9 p. 100 du revenu national, pour ne pas compromettre l'équilibre monétaire;

Considérant que l'écart entre prix français et prix étrangers rend l'exportation difficile, mais que cet écart n'est pas dû aux salaires, ni aux charges sociales, l'indice de celles-ci restant inférieur à celui des prix industriels;

Considérant que le vieillissement de la population entraîne un accroissement progressif des charges de la vieillesse et ne permet aucune amputation de la sécurité sociale de ce côté;

Considérant que l'effort en faveur de la jeunesse française suffit, à grand peine, à réparer les pertes antérieures, que la situation matérielle des familles demeure précaire et qu'une amputation des prestations familiales pourrait accuser une rechute, dont la France ne se relèverait pas;

Considérant que la France ne comble pas encore son retard en matière d'investissements sociaux et, qu'en particulier, le besoin d'écoles et de logements est impérieux;

Considérant que la réduction des dépenses administratives civiles est un objectif désirable, si le bon fonctionnement des services publics est assuré, mais que cette réduction appelle une réforme administrative de longue haleine, qui se heurte à de grosses difficultés, parmi lesquelles la pénurie de logement;

Considérant que l'accroissement de la population d'Afrique du Nord et des territoires ou départements d'outre-mer doit s'accentuer au rythme de 2,5 p. 100 par an et que la métropole doit consentir de fortes avances à ces territoires sous-développés, dont elle a assumé la charge et auxquels elle a uni sa destinée,

Emet l'avis:

Que les dépenses de reconstruction, c'est-à-dire la liquidation de la guerre précédente, ne peuvent être ajournées ni ralenties, dans l'intérêt même de l'économie française et de la stabilité monétaire.

Que les investissements dans les industries de base, propres à réduire la déficience nationale en énergie et en matières premières (charbonnages, électricité, électrification des chemins de fer, recherches de pétrole, etc.) sont une condition indispensable d'un équilibre durable de la balance commerciale et d'un programme d'armements important.

Que les investissements sociaux actuellement envisagés: logements, écoles, hôpitaux, ont déjà été ramenés au-dessous des besoins et ne permettent pas de combler le retard sur les pays étrangers.

Que la réduction des dépenses civiles ne peut donner de résultats appréciables qu'au prix d'une réforme administrative qui, dans tous les domaines, se heurte au manque de logements.

Que l'accroissement simultané du nombre des vieillards et des enfants ne permet pas d'envisager une réduction des dépenses de la sécurité sociale.

Que l'appareil administratif actuel n'est pas en état d'appliquer une politique dirigiste de quelque envergure et que les mesures de compression de prix envisagées ne peuvent qu'accentuer cette inaptitude.

Que l'accroissement de la population dans les territoires d'outre-mer rend de plus en plus urgente l'exécution de travaux propres à assurer la conservation du sol, l'accroissement de la production agricole et la création de nouveaux emplois par l'industrialisation.

Qu'en conséquence, dans l'état actuel de l'économie française, et particulièrement de l'infrastructure économique, l'ampleur des charges militaires et des dépenses stériles envisagées n'est pas compatible avec les objectifs poursuivis, à savoir: plein emploi, stabilité monétaire, développement de la production de richesses, vie des populations de l'Union française et, par suite, compromet dans un avenir proche la sécurité elle-même du territoire.

ANNEXE

I. — *Rapport des dépenses militaires au revenu national en France.*

	DÉPENSES militaires.	REVENU national.	POURCENTAGE
1913	1,4	33	4,2
1920	7,2	110	6,5
1921	6,6	115	5,8
1922	6,0	119	5,0
1923	5,4	134	4,1
1924	5,6	155	3,6
1925	5,7	172	3,3
1926	6,8	208	3,3
1927	10,5	210	5,0
1928	9,0	227	4,0
1929 (15 mois)	13,0	306	4,3
1930-1931	16,1	243	6,6
1931-1932	11,5	229	5,0
1932 (9 mois)	10,6	155	6,8
1933	12,9	199	6,5
1934	11,6	184	6,3
1935	11,9	172	6,9
1936	15,2	189	8,0
1937	21,1	267	7,9
1938	29,4	300	9,8

Chiffres tirés de « l'Inventaire de la situation financière en 1946 ».

Les chiffres du revenu national étant sous-estimés, les pourcentages sont supérieurs à la réalité.

Voici des chiffres comparables pour 1938 et les dernières années d'après « l'Inventaire de la situation financière », mis à jour en 1951 :

	DÉPENSES militaires.	REVENU national.	POURCENTAGE
1938	29,3	360	8,1
1949	463	6.544	5,8
1950	743	7.225	10,3
1951	857	9.020	9,5
Et voici les prévisions pour 1952 :			
1952	1.100 ou 1.400	10.600	10,4 ou 13,2

II. — *Comparaison des charges militaires en divers pays.*

Allemagne occidentale	9,5	p. 100.
Belgique	4,6	—
Danemark	2,9	—
Espagne	4,4	—
Finlande	1,4	—
France :		
1951	9,5	—
1952	10,4 ou 13,2	—
Italie	7,0	—
Norvège	4,9	—
Pays-Bas	9,7	—
Royaume-Uni	13,4	—
Suède	4,1	—
Suisse	4,1	—

On voit que, sur 11 pays, un seul, l'Angleterre, a des chiffres nettement supérieurs et 2 ont des chiffres analogues. Encore faut-il ajouter que les dépenses françaises résultant de la guerre d'Indochine ne sont pas toutes incluses dans les dépenses militaires.

D'autre part, aucun des trois pays aux charges comparables n'a le retard économique, démographique et social de la France.

ANNEXE III

Exposé des motifs du projet de résolution présenté par M. Jean Duret.

Le Conseil économique,

Constatant la détérioration de plus en plus rapide de la situation économique des différents pays de l'Europe occidentale, où la crise des échanges commerciaux engendre de graves déséquilibres des balances des comptes, ainsi que le développement de l'inflation et du chômage;

Souligne, particulièrement en ce qui concerne la France, la crise des échanges et l'augmentation du déficit de la balance des comptes dans le cadre de l'Union européenne des payements, l'aggravation générale de la crise du dollar, l'accroissement rapide de la poussée inflationniste, la situation de plus en plus difficile des industries dépendant de la consommation des masses;

La tentative de libération des échanges au sein de l'Union européenne des payements s'est soldée par un échec dû à l'étroitesse de la zone économique, dans laquelle s'exerçait la politique de multilatéralisation des échanges. En effet, les compensations indispensables n'ont pu jouer, comptes « débiteurs nets » et « créditeurs nets » se sont accumulés, en bloquant les rouages du système.

Pour qu'il y ait compensation, il faut qu'existe une certaine complémentarité entre les économies se livrant aux échanges multilatéraux et que le champ d'action soit suffisamment large.

Les économies des différents pays membres de l'U. E. P. ont été artificiellement séparées des économies de l'Est, qui constituaient pour elles des sources d'approvisionnement et des débouchés traditionnels.

Le cas de l'Allemagne, coupée en deux, est typique à cet égard. Son expansionnisme industriel a pesé désormais sur l'ensemble des marchés de l'Ouest, constituant ainsi un facteur constant de déséquilibre et de perturbations.

La France est l'un des pays d'Europe occidentale où la situation économique et financière est la plus grave. Elle a épuisé la quasi-totalité de ses possibilités de crédit. Elle doit aujourd'hui régler son déficit presque intégralement en or et en dollars. Or, ses réserves en dollars sont épuisées. Si une solution n'intervient pas très rapidement, l'insuffisance des importations entraînera des restrictions sévères de la consommation et de l'approvisionnement industriel en matières premières, ainsi que le chômage.

La Grande-Bretagne, elle aussi, est obligée d'appliquer une politique de restriction des importations et d'austérité.

La Belgique, créditrice dans le cadre de l'Union européenne des payements, mais dont une large part de l'industrie travaille pour l'exportation, voit se fermer devant elle un marché après l'autre. Le chômage y fait des progrès rapides, d'autant que la fermeté même du franc belge rend la concurrence américaine plus facile sur son marché intérieur.

En France, la gravité de la situation s'est manifestée dans le fait que la hausse des prix à caractère inflationniste s'est poursuivie, en dépit du déficit de la balance des comptes qui, aussi longtemps que le mécanisme de l'Union européenne des payements fonctionnait normalement, aurait dû cependant jouer dans un sens antiinflationniste.

L'inflation française présente un caractère chronique. Les réactions déterminées par l'inflation sont plus violentes et plus rapides que dans d'autres pays. Le déficit budgétaire déterminé par les dépenses militaires constitue l'élément moteur de l'inflation. La création de revenus additionnels ne peut pas trouver de compensation dans une augmentation de la production, actuellement sans élasticité et sclérosée.

Les investissements effectués dans le secteur civil n'ont pas sur l'inflation le même effet que ceux effectués dans le secteur militaire. Les premiers entraînent plus ou moins rapidement l'élargissement de la production des biens consommés; les secondes, au contraire, présentent un caractère nettement inflationniste.

La hausse des prix intérieurs français a stimulé les importations et freine les exportations. Elle est la conséquence du déséquilibre budgétaire, déterminé par la course aux armements et par la ruineuse guerre d'Indochine.

L'inflation a déterminé l'amoindrissement de la part des salariés dans le revenu national; elle a aussi restreint le pouvoir d'achat de certaines autres couches de la population. La hausse des prix paralysant les exportations, les industries qui dépendent de la consommation des masses populaires connaissent aujourd'hui de grosses difficultés (cuirs et peaux, textiles, industrie de l'habillement, etc.). La petite et moyenne industrie souffre de pénurie de matières premières, de la cherté du crédit et de la fiscalité excessive. Les difficultés de ces industries peuvent très facilement s'aggraver encore et déclencher une véritable crise, laquelle, en éliminant les concurrents les plus faibles, accroîtrait encore la concentration, la centralisation industrielles et la prépondérance du grand capital.

Certains prétendent que, pour stopper l'inflation, il faut encore comprimer davantage les dépenses de consommation et d'investissements productifs, c'est-à-dire accentuer la crise des industries travaillant dans ces secteurs. Greffer une crise sur l'inflation pour juguler celle-ci serait une politique excessivement périlleuse, que le Conseil économique repousse catégoriquement.

Le déséquilibre budgétaire exerce une pression inflationniste sur l'ensemble de l'économie française; un renversement de la tendance par un artifice quelconque de la politique économique apparaît donc chimérique.

La dévaluation est une solution paresseuse qui, finalement, ne ferait qu'aggraver le mal et rendrait encore plus pénibles les conditions d'existence des masses laborieuses.

ANNEXE IV

Exposé des motifs du projet de résolution présenté par M. Maurice Byé.

Le Conseil constate que la situation de la France à l'égard de l'Union européenne des payements est inséparable de sa situation à l'égard de l'ensemble de ses relations économiques étrangères.

Or, l'état actuel de nos échanges extérieurs s'explique:

En partie, par les restrictions antérieures ou concomitantes appliquées par l'Allemagne occidentale et les pays du Commonwealth, sans toutefois qu'il puisse trouver dans ces restrictions une explication suffisante.

En partie, par une spéculation prompte à exploiter toute attente d'une hausse de prix interne ou d'une chute de change et qui ne s'est pas fait faute d'entretenir le pessimisme, en vue d'en tirer avantage, se livrant, au cours des derniers mois, à des sorties clandestines de capitaux, aux cessions clandestines de francs, au non-rapatriement des devises et usant, en outre, de toutes les facultés légales que lui donnait le marché de l'or, la possibilité d'intensifier les importations destinées au stockage et de retenir les produits exportables ou commercialisables sur le marché interne, intensifiant ainsi une dépréciation intérieure et extérieure de la monnaie, moins justifiée, comme le montre pertinemment le dernier rapport de la commission économique pour l'Europe des Nations Unies, en France que dans la plupart des pays d'Europe.

Toutefois, l'ampleur de cette spéculation, si disproportionnée qu'elle ait été à ses causes, n'aurait pas été concevable, si l'importance de la pression inflationniste interne accroissant la demande de produits étrangers et élevant les prix intérieurs ne lui avait fourni un appui.

Si importants donc que puissent être les résultats attendus d'un choc psychologique, de tels résultats ne peuvent être espérés qu'après un allègement massif et certain des facteurs objectifs d'inflation.

De même, si précieux que puissent être, pour l'amélioration de notre situation externe, les aménagements susceptibles d'intervenir sur le plan international, il doit être considéré que de tels aménagements ne dépendent que partiellement de nous, que leur influence sera, de toute façon, limitée et qu'elle pourrait être nulle si, préalablement, les mesures d'ordre intérieur indispensables n'étaient pas prises.

C'est dans cet esprit qu'a été présenté ce projet d'avis:

Sans négliger l'importance des facteurs psychologiques;

Sans se désintéresser des réformes essentielles qui s'imposent sur le plan international et, notamment, sur celui de l'Union européenne des payements, mesure dont il sera question dans la dernière partie de cet avis, il croit devoir attirer principalement l'attention du Parlement et du Gouvernement sur l'action qui s'impose d'urgence sur le plan national;

Une politique à mener sur ce plan et comportant un certain nombre de décisions pratiques à prendre et à appliquer avec continuité et efficacité sont la condition du succès de toute autre action;

Le Conseil économique, représentant l'ensemble des forces économiques et sociales du pays, doit souligner la nécessité pressante d'une telle politique.

Il a pleinement conscience des limites de sa compétence.

Il constate que la pression inflationniste a été, non pas créée, mais considérablement aggravée récemment par l'accroissement réalisé et plus encore par l'accroissement attendu des charges militaires du pays, dans la mesure où ces charges sont destinées à être supportées sur ses propres ressources.

Il enregistre que cette pression serait considérablement allégée et le problème posé sensiblement résolu, si de telles charges pouvaient être évitées et que toute réduction de ces charges ou toute augmentation de la participation extérieure à ces charges serait de nature à réduire la pression inflationniste ou à faciliter la solution du problème.

Mais n'ignorant pas son incompétence en matière politique, il se considère comme tenu d'examiner les questions économiques, en prenant acte des dépenses militaires que le Parlement, expression de la volonté nationale, entendra définir comme nécessaire au pays.

Il tient seulement à marquer, dès l'origine, que, si un tel effort est, pour des raisons vitales, jugé indispensable, il faut s'attacher à ce que le pays ait pleinement conscience des sacrifices qu'il implique pour tous et qui doivent être répartis entre les divers groupes sociaux, dans la mesure même des avantages qu'ils obtiennent.

La politique anti-inflationniste, qui doit être poursuivie dans le cadre de ces données, n'est valable que si elle est construite sur une conception juste de l'inflation, en accord avec la situation présente.

Il serait inexact de dire que la pression inflationniste actuelle en France trouve principalement sa cause dans la situation budgétaire, mais il est exact qu'un déficit budgétaire ou un accroissement de ce déficit serait une cause supplémentaire d'inflation. Ils doivent être rigoureusement évités, mais ils doivent l'être dans un ensemble de mesures beaucoup plus étendu.

La pression inflationniste résulte d'un déséquilibre économique général, marqué par la supériorité, aux prix actuels, de la somme « demande de biens de consommation, plus investissements privés, plus dépenses publiques (civiles, militaires, d'investissements), plus exportations », sur la somme « production de bien de consommation, plus épargne, plus recettes publiques, plus importations) ».

En particulier, tout accroissement des investissements publics ou privés, du stockage, des dépenses civiles ou militaires, des exportations, toute diminution de la production de biens de consommation, de l'épargne, des recettes publiques, des importations, toutes choses égales d'ailleurs, sont des facteurs d'inflation.

L'extension du crédit, en général, le déficit budgétaire, la politique contraire à l'épargne, l'enchérissement des prix à l'étranger, la situation excédentaire de la balance commerciale favorisent l'inflation et les mesures inverses favorisent la déflation.

Mais les divers moyens par lesquels il est théoriquement possible de maîtriser une pression inflationniste sont chacun susceptibles d'entraîner d'autres conséquences, qui peuvent être jugées, économiquement ou socialement, peu souhaitables.

S'il est donc important que le Conseil économique affirme sa détermination de lutter contre l'inflation, il est plus important encore qu'il esquisse les lignes générales de la politique qu'il estime la meilleure, pour parvenir à cette fin.

Deux catégories de solutions sont possibles: les unes traitent l'économie nationale comme un ensemble, leurs conséquences tendant à se faire sentir sur les divers secteurs, sans que l'Etat intervienne en vue d'une discrimination quelconque. C'est là ce que l'on a appelé la politique des moyens globaux et que l'on peut appeler plus justement: *la politique anti-inflationniste neutre ou non sélective.*

Une telle politique se présente sous deux aspects:

Elle peut être une politique de *dévaluation* recherchant l'ajustement des conditions françaises aux conditions mondiales, par le moyen du taux de change.

Elle peut être une politique de *déflation*, recherchant l'ajustement des mêmes conditions, par le moyen d'une baisse générale des prix.

Une autre catégorie de solution peut être classée sous le titre de *politique sélective*. En vue d'éviter de faire supporter par les divers secteurs de l'économie nationale et les divers groupes

sociaux les conséquences d'une politique d'ajustement, dans des proportions déterminées par les seuls automatismes, et en vue d'éviter certaines conséquences jugées défavorables d'une politique neutre, elle s'attacherait à choisir un certain nombre de mesures à prendre dans tel ou tel secteur.

Une telle politique se présente elle-même sous deux aspects:

La sélection peut être faite, en *raison d'incitations* offertes aux divers agents économiques, sous forme de différenciations de prix, de charges fiscales, de taux d'intérêts ou d'avantages de toute nature.

Elle peut résulter aussi de l'instauration de *contrôles* quantitatifs.

La nécessité d'une option cohérente obligeait à une discussion entre ces quatre politiques possibles.

Le Conseil économique connait les inconvénients que chacune présente. mais. quelles que soient les préférences de ses membres et celles des groupes qu'ils représentent, il est unanime à affirmer que le rejet de l'une ne serait valable que moyennant l'acceptation d'une autre.

La passivité pratique devant la pression inflationniste, quel que soit le prix de la lutte, serait encore l'attitude qui imposerait au pays la rançon la plus lourde, aussi bien au dedans qu'au dehors.

Le choix à faire entre les quatre politiques possibles n'est d'ailleurs pas exclusif: des combinaisons des diverses mesures préconisées sont possibles, mais il convenait d'examiner séparément chaque politique, pour déterminer les effets susceptibles d'en être attendus et les limites d'un recours éventuel.

En ce qui concerne la *dévaluation*, le Conseil économique est unanime à condamner toute politique qui, en vue d'atteindre à un ajustement économique, se fonderait sur elle. La dévaluation, en effet, ne réduit pas la pression inflationniste. Bien au contraire, elle l'aggrave. Remédiant, au mieux, très momentanément, à certains effets, elle ne remédierait pas aux causes.

La poursuite d'une *politique générale et non sélective de déflation des prix* est, à première vue, plus favorable.

Pratiquement, ses partisans préconisent, pour l'obtenir, une réduction du poids des impôts.

Trois solutions alors se présentent et doivent être rigoureusement distinguées:

Ou bien l'allègement fiscal se traduirait par l'aggravation consciente du déficit budgétaire. Il n'y aurait pas alors « remède », car une cause d'inflation, particulièrement néfaste en plein emploi, en remplacerait une autre.

Ou bien il correspondrait à une réduction massive et indiscriminée des investissements publics. Il y a là assurément un moyen de déflation, mais il faut remarquer qu'il n'y aurait aucune raison logique de ne pas rechercher, en même temps, la réduction massive des investissements privés, par la voie du resserrement du crédit et de la lutte contre l'autofinancement.

Une telle politique de réduction générale (et non sélective) des investissements aurait plusieurs inconvénients évidents dans l'avenir. Le plus grave, dans le présent, serait la création d'un chômage qu'ont expérimenté les pays qui ont suivi cette politique (Pays-Bas). La stabilisation externe serait obtenue, mais dans des conditions de sous-emploi interne. Le pays supporterait donc un double sacrifice: le prélèvement finançant ses charges, la compression de son revenu.

Ou bien, enfin, un allègement fiscal serait obtenu, moyennant substitution de l'emprunt à l'impôt pour le financement des investissements publics.

Une telle solution est à première vue attirante, mais il en faut mesurer la portée très limitée:

La qualité inflationniste de l'investissement ne dépend pas, en effet, de son mode de financement, mais de sa nature même.

Nul ne conteste qu'il soit, en longue durée, souhaitable de remplacer certains financements opérés par l'impôt par des financements opérés par l'emprunt.

La pression inflationniste n'étant cependant pas supprimée par la mutation, il serait périlleux d'attendre trop de l'emprunt.

Il semble incontestable, par contre, que la réduction des prix pouvant résulter d'un dégrèvement fiscal pourrait contribuer à créer un « choc psychologique » favorable, mais ce choc ne peut être mis à profit que si, par ailleurs, des conditions objectives favorables à l'arrêt de l'expansion inflationniste ont été créées.

Ajoutons que certaines économies sont assurément possibles dans la gestion des services publics (notamment grâce à l'amélioration du contrôle des marchés de travaux publics et de fournitures militaires).

En outre, la poursuite rigoureuse, par l'instauration de contrôles, de la fraude fiscale est possible et nécessaire.

Tout n'est donc, certes, pas à rejeter de la politique de déflation des prix par détaxation et réduction des dépenses publiques, mais, à moins que l'on n'envisage une réduction globale et indiscriminée des investissements, réduction dont nous avons montré le danger, on ne peut espérer d'une telle politique que des résultats momentanés et fragmentaires, qui ne prendraient leur sens que dans le cadre d'une politique d'ensemble.

Compter trop, en particulier, sur la restauration de la confiance pour obtenir l'acheminement de capitaux sur le marché financier, à la suite de certains dégrèvements, n'est-ce pas risquer de s'engager dans un cercle vicieux ? Car aussi longtemps que la pression inflationniste subsistera (et elle ne sera pas modifiée par le mode de financement des dépenses publiques, s'il est bien clair que l'origine de la pression n'est pas principalement budgétaire) n'est-ce pas risquer que s'instaure ou s'aggrave un déficit générateur d'inflation ?

En conséquence, nous avons pensé, sans exclure de telles mesures, qu'il convenait de *les insérer dans un ensemble de mesures sélectives.*

Le choix entre les mesures susceptibles d'affecter les différents secteurs doit s'inspirer des règles fondamentales suivantes:

Assurer l'équilibre de la balance des payements;

Assurer l'équilibre interne, en éliminant la pression inflationniste;

Ne pas réduire l'activité économique, mais, au contraire, faciliter, à courte échéance, l'expansion de la production de biens de consommation;

Assurer, dans les meilleures conditions de progressivité, le passage éventuel de la production civile à celle d'armement;

Répartir les sacrifices, de façon à atteindre le moins possible les classes les plus pauvres et celles pourvues de revenus fixes.

Aucun « mécanisme automatique ne permettant d'espérer que ces fins seront atteintes, des choix doivent être faits par l'Etat.

Ils porteront, notamment, sur les options suivantes:

A. — *Exportations.* — Encourager les exportations capables de répondre, si possible, aux critères suivants:

Marché étranger élastique, c'est-à-dire susceptible de répondre largement à de faibles incitations de prix;

Situation concurrentielle encore favorable, c'est-à-dire exigeant le moindre effort de la part du pays;

Nature du produit telle que son renchérissement interne soit de faible portée sur le coût de la vie des classes les plus pauvres.

Ces trois critères peuvent ne point coïncider et une option peut être nécessaire. Cette option faite, qui devra être définie par un programme d'exportations, il sera préférable de concentrer, plutôt que de disperser les efforts d'exportation.

B. — *Importations.* — Une option doit être également levée ici, principalement entre les importations de produits alimentaires et les matières premières.

Les premières peuvent aider à maintenir les prix des produits d'alimentation, mais les expériences faites tendent à prouver leur relative inefficacité.

Les deuxièmes seront donc préférées, car elles permettent de maintenir l'activité industrielle nationale.

Quant aux importations d'outillage, elles devront répondre aux besoins d'investissements considérés comme essentiels.

C. — *Investissements.* — Le choix entre les investissements (tant publics que privés) maintenus et ceux éventuellement abandonnés devra répondre aux critères suivants:

Rapidité des résultats escomptés sur la production et la productivité nationale;

Emploi de matières premières ou d'outillage national;

Etat d'avancement des travaux;

Possibilité de trouver dans les productions d'armement un emploi pour les facteurs qui seraient libérés.

D. — *Consommation et épargne.* — L'orientation de la demande de biens de consommation doit éloigner cette demande des biens dont la production n'est susceptible que d'expansion lente et des produits d'importation. L'épargne doit être encouragée sous sa forme privée et non sous la forme de l'autofinancement.

E. — *Production.* — La production destinée au marché intérieur doit être stimulée, lorsqu'elle porte sur les produits de première nécessité.

F. — *Production et échanges avec l'Union française.* — Une attention spéciale doit être donnée à cette production et à ces échanges.

Les mesures sélectives à prendre doivent répondre à un *plan prévisionnel* ou à des programmes portant sur la production, l'investissement et les échanges extérieurs.

Il paraît souhaitable et possible de réduire au minimum, dans les conditions actuelles, les *contrôles quantitatifs.* Ceux-ci s'imposent pour certaines matières premières importées et pour les demi-produits qui en sont issus et pour certains produits de consommation importés.

Les contrôles doivent également porter sur la distribution du crédit et sur l'orientation des investissements, tant publics que privés, mais il faut surtout chercher à obtenir le maximum des *mesures d'incitations* usant des taxations existantes, de moyens fiscaux et du crédit.

Certaines consommations doivent être encouragées, ainsi que la formation d'une épargne destinée à les obtenir. Nous soulignons le rôle qui peut être joué par l'épargne-logement.

D'autres doivent être découragées, en vue de laisser des quantités accrues disponibles à l'exportation.

Certaines productions, et notamment celle de produits alimentaires de première nécessité, doivent être stimulées.

En somme, il s'agit d'accroître l'élasticité de certaines productions et d'user de l'élasticité d'autres productions, pour freiner la pression inflationniste.

En ce qui concerne le commerce extérieur, une politique active d'exportation doit permettre de déterminer celles qu'il convient au maximum d'encourager. Quant aux importations, la préférence doit être donnée à celles dont la disparition entraînerait à la réduction du niveau d'activité interne.

Une telle politique sera « austère », mais toute politique, en présence des charges actuelles, doit l'être. Il s'agit seulement de savoir si l'austérité sera consciente et acceptée ou imposée par des détours.

La première solution paraît la meilleure, car elle permet de limiter les sacrifices, en évitant la réduction du revenu national et de répartir équitablement les sacrifices inévitables.

Toute « facilité » serait, dans les circonstances actuelles, dangereuse.

Nous pensons que l'accroissement de la production, la réduction espérée de nos charges et les réformes à faire intervenir dans l'ordre international et supra-national permettront de revenir au plus tôt à une situation internationale normale et à une situation intérieure plus aisée.

Il importe que, dans la conjoncture présente, les objectifs de développement économique, de progrès social et de normalisation des échanges internationaux dont le Conseil économique a, à diverses reprises, tracé les grandes lignes, ne soient pas perdus de vue.

Ils le seront d'autant moins, croyons-nous, que le pays connaîtra mieux les efforts impliqués par la situation présente.

ANNEXE V

Exposé des motifs du projet de résolution présenté par M. Léon Gingembre.

Quand le Conseil économique s'est saisi de la situation de la France vis-à-vis de l'Union européenne des payements, il semblait qu'il se soit ainsi donné une tâche limitée dans son étendue et relative aux seuls moyens de remédier pratiquement aux causes du déficit qui, en s'aggravant rapidement ces derniers mois, risquait d'empêcher la France de jouer son rôle dans les échanges internationaux et, en définitive, de bloquer une partie de ses moyens de production.

Mais il est rapidement apparu que l'étendue du mal était beaucoup plus profonde et entraînerait un examen général de la politique économique de la France, au cours de ces dernières années.

Il était, dans ces conditions, peut-être ambitieux d'improviser un débat, sans qu'il soit possible de procéder aux consultations indispensables pour déterminer, sur le plan des faits, les conditions dans lesquelles s'exerce le commerce extérieur français, dont les opérations sont en partie à la base de notre balance des payements.

On a préféré rester sur le plan des idées; on ne pouvait donc arriver, au sein de la commission, qu'à une discussion sans issue opposant entre eux les partisans de telle ou telle doctrine, aussi pénétrés, les uns que les autres, de servir utilement les intérêts généraux du pays.

L'auteur de cette note s'excuse de sa rédaction hâtive. Il a voulu réunir les principales idées directrices d'une réforme et, si certains paragraphes peuvent faire double emploi, ils n'en gardent pas moins toute leur force. Ces idées ont été exposées à la commission par ceux qui croient aux possibilités d'une déflation basée, à la fois, sur les initiatives individuelles et sur l'expansion naturelle de l'économie, dont il faut aider le développement, plutôt qu'au choix d'une politique de sélection arbitraire aboutissant à des mesures dirigistes susceptibles par un rétrécissement des transactions d'aggraver la congestion économique dont souffre le pays.

La commission est tombée d'accord sur la nécessité de freiner la poussée inflationniste et sur le caractère inutile et nocif qui ne manquerait pas d'avoir une dévaluation qui ne constituerait qu'un remède provisoire pire que le mal susceptible d'entraîner inéluctablement le pays à la ruine pour quelques avantages immédiats alors qu'il faut, au contraire, s'efforcer de stabiliser la monnaie, notamment pour améliorer le pouvoir d'achat.

Mais, tandis qu'une partie de la commission recherchait la cause de l'inflation dans les prix, les autres recherchaient si ce n'étaient pas les prix qui traduisaient les conséquences de l'inflation.

Pour les premiers, il faut agir sur les prix directement influencés par la spéculation, les marges trop élevées, l'utilisation des moyens de financement à des tâches insuffisamment sélectionnées, source de fraude, origine d'opérations d'autofinancement abusif, au détriment des consommateurs, donc diminuer la fraude, rechercher l'équilibre budgétaire dans l'augmentation des charges fiscales, bref, pratiquer une politique d'austérité qui s'adresserait aux consommateurs dont on maintiendrait le pouvoir d'achat le plus bas possible et aux producteurs auxquels on demanderait à la fois de supporter plus de charges et d'exploiter leur entreprise avec des moyens plus limités.

Pour les autres, la solution du problème doit se trouver essentiellement dans une déflation des prix rendue jusqu'ici impossible.

1° Par les tâches que la nation assume et qui créent à l'Etat d'impérieux besoins par l'augmentation constante des ressources qu'elles exigent et qui entraînent, de ce fait, un appauvrissement immédiat des générations présentes au bénéfice éventuel des générations futures, par l'impossibilité où l'on est arrivé, de les financer à moyen ou à long terme par la voie de l'emprunt, ce qui oblige, en conséquence à recourir soit à l'impôt, soit à une politique de restrictions des moyens mis à la disposition de l'économie.

Ces tâches, nous les énumérons ici objectivement, sans que l'on puisse voir dans l'ordre de l'énumération retenue ou dans les termes qui les expriment, une pensée quelconque de choix ou d'intention.

Dépenses civiles et militaires, réarmement, guerre d'Indochine, investissements publics et privés, reconstruction, tâches auxquelles s'ajoutent les déficits chroniques de la sécurité sociale, de certaines entreprises nationales (Gaz, S. N. C. F., Aéronautique), tout en faisant face de surcroît à un système de prévoyance généralisé qui n'exclut pas l'augmentation des dépenses d'assistance.

Chacune de ces tâches constitue, à elle seule, en raison de son importance, une cause d'inflation, soit parce qu'elle incorpore dans l'économie des sommes qui servent à son financement, sommes qui peuvent venir de l'extérieur (Plan Marshall) mais qui ne sont pas immédiatement rentables, soit parce qu'elle constitue une augmentation de la charge fiscale qui s'insère dans les prix;

2° Par l'infériorité des conditions d'exploitation des entreprises françaises par rapport aux entreprises étrangères dues:

a) A une politique des investissements qui, en favorisant exclusivement les industries de base, ne permet pas une progression technique suffisante de l'ensemble de l'appareil industriel, alors qu'il importe de rappeler que les industries de transfomation ou les exploitations agricoles ont toujours été en France celles qui assument la majeure partie des exportations, en assurant à la main-d'œuvre française le maximum d'emplois;

b) A une politique du crédit qui, sous prétexte de juguler certaines spéculations, freine, en réalité, l'effort productif par l'estimation quantitative qu'elle fait d'opérations qui devraient être jugées en qualité par le taux de l'argent qu'elle fixe à des taux exagérement élevés, aussi bien à court qu'à moyen terme;

c) Par une fiscalité mal conçue, mal répartie et incontrôlable qui pénalise l'effort productif et l'esprit d'entreprise, décourage les producteurs, les pousse à la fraude et ne les incite pas à la baisse de leur coût de production;

3° Par l'infériorité des conditions de travail faites aux salariés dans certains pays avec lesquels nous nous trouvons en compétition;

4° Par l'absence d'une politique économique cohérente, qui rend impossible toute prévision valable:

a) Augmentation des prix contrôlés par l'Etat qui donne, en général, l'exemple des hausses et déclenche des réactions en chaîne particulièrement fâcheuses sur le niveau des prix;

b) Fluctuation des prix des matières premières, sans relation définie avec les cours internationaux;

c) Modifications apportées aux conditions d'exportation ou d'importation sans égard aux approvisionnements.

Raisons qui incitent les entreprises à prévoir dans leurs prix des marges de risques supérieures à ceux encourus et des marges d'approvisionnement supérieures à celles nécessaires pour assurer la marche normale de l'entreprise;

5° En ce qui concerne le commerce extérieur, par des conditions d'assurance, de crédit, de prospection des marchés relativement élevées en France et qui grèvent nos prix à l'exportation, sans que l'on puisse trouver une compensation suffisante dans l'aide apportée par les services français aux exportateurs, aux efforts effectués dans cette voie par les autres pays.

Enfin, la thésaurisation, sous toutes ses formes dans tous les milieux, a augmenté dans d'importantes proportions, laissant planer un doute sur la situation réelle de la France et privant le pays d'une partie de ses possibilités de redressement.

Tant qu'il n'aura pas été porté remède à cette situation, il ne sera pas plus raisonnable de vouloir diriger les prix que de vouloir stabiliser la monnaie.

Il ne faut pas oublier que le dirigisme a échoué en période de pénurie et qu'il n'aboutirait, en période de production redevenue normale, qu'à une régression de l'effort productif. L'inflation serait beaucoup plus à craindre dans un pays dont on freinerait l'expansion que dans un pays où l'effort productif se développerait par l'encouragement judicieux de ses forces vives.

C'est à la mobilisation des richesses de l'Union française qu'il faut s'attacher, en rendant, à un peuple qui doute, la confiance et en rompant avec la politique de défaitisme et de panique imprudemment entretenue ces derniers mois.

Alors seulement, on pourra, en bloquant réellement les éléments qui concourent à la hausse des prix, empêcher l'inflation, financer par des emprunts nationaux ou internationaux offrant des garanties suffisantes, une partie notable des investissements, équilibrer les recettes et les dépenses de l'Etat par une réforme des méthodes et des systèmes administratifs trop coûteux, restaurer l'esprit d'entreprise et stabiliser la monnaie, condition indispensable de la prospérité française, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.